

*Bulletin Municipal Officiel*  
DE LA VILLE DE  
SAINT-CLOUD



Cliché LAPIE - PHOTOTHÈQUE FRANÇAISE

Les rives de la Seine, à Saint-Cloud



**PIERRE,** CHEMISIER - TAILLEUR

90, boulevard de la République  
SAINT-CLOUD MOL. 53-15

14, avenue Maréchal-De-Lattre-de-Tassigny  
BOULOGNE MOL. 20.56

**R. BOURDOISEAU**

FOURREUR

1, Place de l'Eglise

MOL. 53-85

# OPTIQUE MÉDICALE

*En plein centre de St-Cloud*

Montures & verres correcteurs  
de toutes marques

**11 bis, rue Royale MOL. 42-11**

Verres organiques incassables  
et inrayables

Lunettes solaires · Lunettes de  
protection

# PHARMACIE MIGNARD

Ouverte de 9 à 13 h. et de 14 à 20 h.  
Fermée dimanche et lundi matin

APRES CHAQUE BARBE, UTILISEZ

## AQUA VELVA

QUI PROTEGE la JEUNESSE de VOTRE VISAGE  
ET LA SANTE DE VOTRE EPIDERME

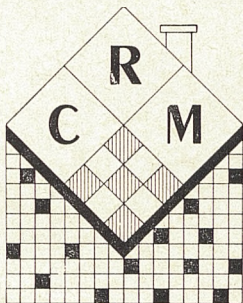
CENTRE CHIRURGICAL

### Val d'Or - Saint-Cloud

14, rue Pasteur, SAINT-CLOUD — Tél. : MOL. 59-66

ETABLISSEMENT CONVENTIONNÉ avec la Sécurité Sociale  
et de nombreuses Mutuelles (S.N.C.F., E.D.F., Gaz de France,  
Fédérations mutualistes de Seine et Seine-et-Oise, etc.)

## LES CARRELAGES ET REVÊTEMENTS MODERNES



J. DUQUESNOY

Tél. : VAL. 39-77

54, rue Gounod, SAINT-CLOUD (S. - et - O.)

Tous travaux de neuf - de réfection - de transformation

Carrelages - Mosaïques - Faïences - Grès émaillé

Salles de bains - Cuisines - Devantures de magasins - Revêtements sanitaires

Dalles en pierre naturelle ou reconstituée



# BULLETIN



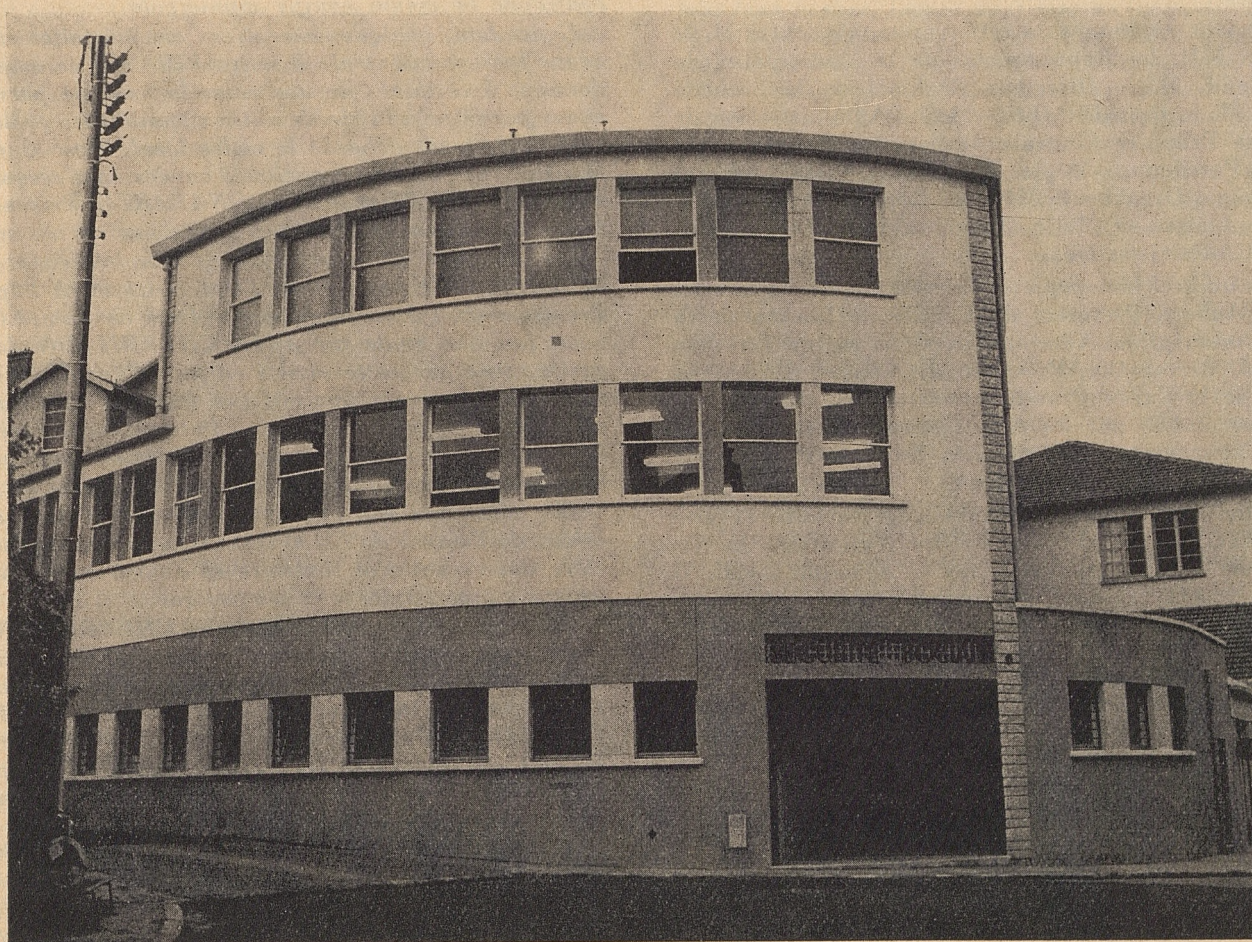
# MUNICIPAL

Direction-Administration :  
MAIRIE DE SAINT-CLOUD

OFFICIEL

Publication trimestrielle

## Le nouveau Centre de Sécurité Sociale



18, rue des Écoles

Architecte : M. LECHAUGUETTE



*Le Maire ;*

*La Municipalité ;*

*Le Conseil municipal de Saint-Cloud ;*

*présentent leurs vœux les plus sincères à tous les habitants et souhaitent la bienvenue aux nombreux Clodoaldiens qui, au cours de l'année 1962, se sont installés dans notre ville.*

*Les services municipaux s'associent aux vœux des Elus et assurent la population de tout leur dévouement.*

**INAUGURATION  
DU CENTRE DE SECURITE SOCIALE**

**18, rue des Ecoles**

Les nouveaux locaux du Centre de Sécurité Sociale, situés 18, rue des Ecoles ont été inaugurés le 6 novembre 1962 en présence de nombreuses personnalités locales et régionales.

Assistaient notamment à cette cérémonie, outre M. le Maire et MM. les Représentants de la Municipalité de Saint-Cloud, M. le Directeur Régional de la Sécurité Sociale, M. le Président du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire Centrale de Sécurité Sociale de la Région Parisienne, M. le Directeur Général Adjoint de ce même Organisme, MM. les Représentants du Comité de Liaison et M. le Directeur de la 16<sup>e</sup> Circonscription Administrative...

Après un bref historique de la construction du Centre, par M. Aubert, Président du Comité de Liaison de la 16<sup>e</sup> Circonscription Administrative, la parole fut donnée à M. Bretonville, Président du Conseil d'Administration de la Caisse Primaire Centrale qui rappela les efforts accomplis par les Administrateurs et Directeurs de la Caisse en vue d'améliorer les locaux et par là même le Service des Prestations.

M. Chaveton, Maire de Saint-Cloud répondit ensuite en brochant un rapide tableau des réalisations et des projets de la Municipalité, dans le domaine social. Il indiqua que le Conseil Municipal avait été unanime pour céder le terrain sur lequel est édifié le Centre de Sécurité Sociale et féliciter l'architecte qui avait su en tirer le meilleur parti.

---

**L'INAUGURATION  
DE L'AVENUE ANDRE-CHEVRILLON  
(partie du bd J. Peltier)**

**le 10 novembre 1962**

A l'occasion de cette inauguration, un solennel hommage a été rendu en mairie à la mémoire de l'Académicien disparu. Nous reproduisons ci-dessous les discours prononcés :

par M. F. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud.

*Messieurs les Académiciens,*

*Mesdames,*

*Messieurs,*

*Le Conseil Municipal de Saint-Cloud a changé très peu de noms de rues depuis la Libération qui a vu se continuer la même équipe municipale.*

*Cependant, quelques exceptions ont été faites et nous avons tenu à maintenir à notre Ville son caractère en donnant à certaines de nos voies le nom de personnes ayant participé à la vie de notre communauté et dont la renommée avait débordé le cadre local: c'est ainsi que Maurice RAVEL il y a quelques années, tout récemment Florent SCHMITT et Marie BONAPARTE, Princesse de Grèce se sont vus attribuer le nom d'une de nos rues.*

*Un de mes anciens adjoints, retraité maintenant, M. LAURENCE, agrégé de l'Université et, à l'époque, Président de l'Association des « Amis de Saint-Cloud » avait fait une étude sur André CHEVRILLON dans la petite revue que cette société édite et l'appelait un peu irrévérencieusement, mais d'une façon sympathique et cordiale, « notre Chevrillon ». De fait, avoir séjourné 34 années dans la maison de la rue Dailly nous permet bien l'emploi du possessif.*

*Des voix beaucoup plus autorisées que la mienne parleront de l'œuvre de CHEVRILLON, retraceront sa carrière universitaire et littéraire et donneront un aperçu de son œuvre immense et magnifique.*

*Pour ma part, je retiens d'André CHEVRILLON, que j'ai vu plusieurs fois dans cet Hôtel de Ville même, et dont le buste, œuvre de Paul SIMON, représente ici fidèlement les traits, accompagné de Mme CHEVRILLON, l'image d'un homme d'une urbanité parfaite et je lui sais gré, alors que les circonstances de l'occupation et de l'après-guerre l'avaient privé de sa belle maison de la rue Dailly qu'il aimait, de n'avoir jamais manifesté à quiconque la moindre rancune et d'avoir fait preuve, dans cette adversité, d'une grande abnégation.*

*En effet, la catastrophe de 1939-1940 l'avait frappé d'une façon toute particulière en le privant de sa correspondance à laquelle il attachait un prix inestimable. Celle entretenue avec Kipling dont il avait mieux que quiconque considéré l'œuvre immense, multiforme et durable. Les Allemands s'étaient vengés là assez basse-*



ment et c'est un fait qu'il faut avoir le courage de rappeler car l'on peut pardonner à ses ennemis, ce qui est le cas de la France à l'heure actuelle; mais pour que ce pardon ait toute sa valeur il faut savoir quelquefois montrer que l'on n'oublie pas tout.

Je voudrais souligner plus particulièrement dans la vie de CHEVRILLON son rôle en tant qu'homme des « public relations ». Il avait des antennes dans le monde entier particulièrement dans tous les pays de langue anglaise; il avait prévu la guerre de 1939-1940 et avait annoncé avec énergie la catastrophe qui viendrait.

Dans cette maison du 26 de la rue Dailly il fit connaître et aimer la France et aussi un peu le PARIS que l'on découvre si joliment des fenêtres de sa maison. A Kipling, déjà cité, il faut ajouter les noms de ces anglais et américains qui furent les hôtes fréquents de Saint-Cloud: John GALSWORTHY, Laurence BINYON, T.S. ELLIOT qui était alors lecteur à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm à Paris, Herbert HOOVER qui fut Président des U.S.A.

Il est regrettable que la voix autorisée d'André CHEVRILLON ne puisse se faire entendre en ce moment. Il eut été bien que l'Europe en formation, ne se fit pas trop autour d'un axe franco-allemand, mais fut réellement pensée plus européenne, et que l'Angleterre y eut incontestablement dès le départ sa place. Dans l'analyse que CHEVRILLON fait du poème de Kipling intitulé « France » il montre bien comment l'Angleterre et la France apparaissent comme les deux peuples chevaliers de l'Europe, nobles, en face des nouveaux venus, par leur âge, leurs anciennes prouesses — aujourd'hui champions de la civilisation morale et libérale d'Occident dont ils furent les pionniers. Parmi tous les impondérables qui ont fait incliner les anglais en juillet 1914 comme en septembre 1939, à prendre rang pour l'honneur aux côtés de la France, il faut sans doute compter l'action de ces grandes strophes de Kipling.

Un angliciste distingué comme CHEVRILLON nous manque gravement aujourd'hui pour faire connaître dans les milieux gouvernementaux cette pensée qui eut certainement été la sienne.

CHEVRILLON était un homme modeste, un peu trop effacé peut-être, trop peu connu dans certaines classes sociales et il est heureux que la cérémonie de ce jour, intime peut-être, mais où tous les membres de sa famille sont présents, où sa grande famille de l'Académie française est si bien représentée, où enfin le Conseil Municipal de Saint-Cloud a tenu à être présent au complet, souligne la place qu'André CHEVRILLON a tenu dans l'élite de la pensée française et rappelle que l'homme que nous honorons aujourd'hui et auquel Saint-Cloud donne le nom d'une de ses avenues, n'en reste pas moins un des écrivains les plus authentiques et les plus dignes de prendre place auprès des plus grands auteurs romantiques dans le jugement des personnes au courant de la vraie littérature.

André CHEVRILLON, l'écrivain patriote de « Près des Combattants de 1914-1918 », l'auteur de « Les Américains à BREST », le visionnaire qui, dans « La menace allemande », paru en 1934 avait dénoncé la redoutable doctrine dont l'enchaînement logique et la force nous menaient une fois encore à la guerre, CHEVRILLON, l'homme qui avait compris que dans le maghreb, il fallait savoir agir pour rester et pratiquer la seule politique valable outre-mer, celle de l'association sur un pied d'égalité dans la compréhension mutuelle, que

n'êtes-vous encore parmi nous pour guider nos élites? La présence ici de quelques-uns de vos éminents confrères de l'Académie Française nous rappelle que vous êtes un immortel. C'est vrai et je pense que la Ville de Saint-Cloud en inscrivant votre nom sur une petite plaque bleue perpétuera votre œuvre dans cette Cité qui est fière de vous revendiquer comme un de ses fils.

par M. Charles OULMONT, Docteur en Sorbonne,  
Président de la Critique étrangère en France.

Messieurs les Académiciens,  
Mon Cher Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Est-ce parce qu'une de mes parentes, très amie du jeune débutant de lettres, l'une de ses premières admiratrices et l'un de ses plus fidèles aussi, me parla si souvent de Chevrillon, est-ce parce qu'en guise de récompense d'un examen en Sorbonne précisément, je reçus des mains de mon père un livre du Maître écrivain que je garde pieusement?... J'ai aujourd'hui l'honneur insigne d'évoquer ici la figure de Chevrillon, je vous assure qu'il me semble l'avoir connu personnellement tant ses enfants, ardemment, pieusement, et je dirai attachés au culte de leur illustre père ont bien voulu rappeler pour moi quelques-uns de leurs souvenirs et, je vous l'avoue, pour ma plus grande joie.

Mais j'en veux un peu à ma cousine, qui fut aussi il faut bien le dire, l'amie de Nietzsche (vous direz qu'elle choisissait bien ses amis) d'avoir tant insisté auprès de moi sur le besoin (très naturel d'ailleurs) de retraite, de silence qu'éprouvait Chevrillon car, devenu son plus proche voisin à Saint-Cloud, je me refusais systématiquement l'audace et le besoin de le voir.

Fait étrange pourtant, lorsqu'il eut quitté, comme le Maire l'a rappelé tout à l'heure en termes émouvants, sa belle demeure de la rue Dailly, il me fut donné alors très souvent d'errer dans ces salons où il n'était plus et où était la bibliothèque municipale dont j'allais accepter fièrement la Direction et de monter jusqu'à son noble cabinet de travail du deuxième étage, naguère si bien protégé contre les importuns par la plus merveilleuse, par la plus tendre, par la plus subtile des compagnes.

Je crois que jamais retraite ne refléta mieux les goûts d'un écrivain: « Chambre à penser », on peut bien le dire, chambre qui ouvrait d'un côté sur l'horizon naturellement borné par l'alignement rigide des maisons de la rue Dailly et de l'autre avec une vue, la vue incomparable qu'on nous envie tant d'ailleurs, la vue sur Paris et d'abord sur la mer de verdure du Bois de Boulogne, je dirais volontiers sur l'océan de verdure, en pensant au Chevrillon de l'Enchantement breton, au Chevrillon passionnément épris de la Bretagne et à quoi cet émouvant chantre des arbres ne pouvait rester insensible en aucune manière.

De ce cabinet de travail je le devine encore descendant pour se donner un très court repos entre deux pages commencées, faisant sa promenade quotidienne jusqu'au parc de Saint-Cloud, ou bien Boulevard Jules-Peltier, précisément aujourd'hui Boulevard André-Chevrillon.

Ah certes; je suis bien convaincu que si les passants pouvaient se douter que, même à une heure très avancée de la nuit, le maître écrivain sût en train de composer une de ces fresques dont il avait le secret, je ne crois pas que Chevrillon eût été lui, pour sa part, le moins étonné de voir aujourd'hui, au lieu de l'ancienne



plaque qui lui était familière, celle que nous venons de découvrir avec émotion et qui porte son nom. Si modeste, en effet, sévère vis-à-vis de lui-même jusqu'à l'excès dirai-je, jusqu'au point de ne jamais se recopier parce que, disait-il volontiers (on me l'a répété encore hier) il recommencerait aussitôt, une fois la page copiée, à la raturer et ainsi disait-il avec esprit, vous comprenez, je n'en finirais pas !

Alors je ne crois pas davantage que ce merveilleux solitaire, enveloppé si je puis dire, non pas dans sa cape mais dans une réserve de noblesse, de recueillement, eût imaginé que tant de ses concitoyens de Saint-Cloud, tant d'humbles travailleurs, à peine connus de lui portant, conserveraient son souvenir avec une telle ferveur.

Et ici, ma foi, c'est à ses enfants que je m'adresse en particulier. Eh bien, cher Pierre Chevrillon, chère Mme Fabre, voici ce que j'ai entendu ces jours derniers... (Je ne voulais pas avoir de notes devant moi, mais j'ai craint, je m'excuse, j'ai l'habitude de parler en improvisant, mais j'avais peur de dépasser l'horaire qui m'était imparti.)

« Il était si bon, m'a dit l'un avant hier », « si simple a ajouté un autre », ayant l'air de dire : « Tu n'en dis pas assez » et enfin, une charmante et très savante docteur en pharmacie, Mlle Marcelle Thomas, qui le voyait si souvent ici et que j'aperçois dans l'assistance, a ajouté : « Que vous dirais-je moi ? Ce n'était pas seulement un grand écrivain, c'était un poète. » Et comme elle craignait que je n'eusse pas compris complètement son idée « de derrière » comme disait Pascal, elle ajouta : « Je veux dire un poète dans la vie » et elle insistait sur ces mots « dans la vie ».

Simplicité, vous le voyez, bonté, poésie, cette radieuse trinité que l'on ne comprend bien que par ce grand mot qu'elle doit faire naître et qui est clé de tant de choses belles : l'Enthousiasme. Et voilà encore ce dont, on me parla longuement dans les rues de Saint-Cloud. Oui, cette faculté d'enthousiasme, Chevrillon la possédait déjà jeune homme (ma charmante cousine me l'avait appris) et intacte il la conserve jusqu'à l'extrême vieillesse. Je dis bien jusqu'à l'extrême vieillesse, laissant ainsi à son cœur et à son esprit la faveur de rester éternellement jeunes.

Cet enthousiasme, il l'a prouvé précisément à la vaillante Mlle Thomas lorsqu'elle vint lui demander quelques mots pour le KELLY MEMORIAL, auquel nous avons tous collaboré à Saint-Cloud, cet hommage magnifique au soldat américain tombé près de nous. Ne nous l'avait-il pas prouvé plus encore peut-être en composant, plus jeune, d'incomparables pages sur le procès de Rennes, brochant du Capitaine innocent un portrait inoubliable, un portrait qui vous faisait frémir, un portrait digne des plus grands Maîtres.

C'est que ce poète, — j'ajoute à cela (si je puis dire, quoi que ce soit un substantif, Messieurs de l'Académie, si vous le permettez...) une épithète à toutes celles que je viens de donner, grâce à mes concitoyens de Saint-Cloud, cette épithète qui m'est chère entre toutes, à savoir :

André Chevrillon, homme.

Oui, c'était un homme dans la plus haute acception du terme. C'était un homme fidèle au conseil de son vénéré, de son bien-aimé oncle Taine, M. Taine, son guide le plus quotidien et le plus précieux.

Taine disait un jour « se plonger comme Platon, avec

Platon dans l'azur ». Et bien, je crois que Chevrillon s'est toujours plongé dans l'azur.

Qu'il me soit donc permis, pour toutes ces raisons, et avant de terminer, d'exprimer un souhait, mais je vous assure un souhait de tout cœur, de toute force et de toute intelligence, si vous me permettez d'ajouter cela, à savoir qu'à la suite de cette émouvante cérémonie l'on prenne, ou l'on reprenne plus que jamais le chemin « du côté de chez Chevrillon » pour penser un peu à Marcel Proust où l'on sent, dans ce « côté de chez Chevrillon » loin de toutes les mesquineries, protégé contre toute ces facilités dont Chevrillon savait mieux qu'un autre qu'elles ne peuvent créer rien de durable.

Et bien, Mesdames, Messieurs, et bien, mon Cher Maire, le Boulevard André Chevrillon, si vous le voulez bien, promenons-nous-y, oui, mais avec un livre de Chevrillon sous le bras. Je crois que ce sera une promenade beaucoup plus précieuse, beaucoup plus fructueuse, beaucoup plus belle et alors j'ajoute : Vive Saint-Cloud qu'il aimait, nous le savons tous. Vive Chevrillon dont le nom est un exemple à lui seul qui honore notre vieille et toujours jeune cité, elle aussi !

(Applaudissements.)

Puisque j'ai évoqué le nom — et je ne pouvais pas le faire en parlant de Chevrillon, même entre deux virgules — le nom de Taine, M. Pierre Chevrillon et sa sœur Mme Fabre m'ont fait l'honneur de me demander de vous lire la très courte page dans le petit volume (un de ces volumes qu'il ne faut pas lire, mais relire et relire encore), qui a paru je crois dans la collection Fayard des Quarante), le petit portrait de Taine par Chevrillon :

(Lecture de texte.)

Je crois que ce portrait de Taine par Chevrillon pourrait être le portrait d'un autre Chevrillon, le portrait de Chevrillon lui-même.

(Applaudissements.)

par M. Jacques CHABANNES.

André Chevrillon était, au plus noble sens du terme, un honnête homme. Il était en outre un véritable homme de lettres. Hélas ! je crains bien que ceci n'ait, par le temps qui court, une allure péjorative. Pis encore : il n'avait pas le goût de la publicité. Le snobisme le rebutait. Il avait horreur du bruit du monde. Ajoutons que rien ne vint troubler une vie heureuse et ordonnée, qu'il possédait une grande culture dont il usait avec discrétion et qu'il écrivait une langue admirable. Enfin, il était un minutieux et attentif témoin des hommes et de leurs décors. Il ne prenait pas l'avion et ne revenait pas après huit jours de voyage, pour écrire un ouvrage entier, ayant tout vu, tout analysé, tout synthétisé.

« Chevrillon, disait Emile Henriot, est le voyageur sans hâte. Il aime à être longuement mêlé aux paysages parcourus. »

Ajoutons que devant les spectacles du monde, il se laissait volontiers entraîner à « rêver sur l'histoire éternelle des hommes ».

Il était le neveu de M. Taine. Comment n'aurait-il pas acquis par l'exemple, son amour de la méthode dans le travail, son respect de la pensée d'autrui et de soi-même ?

Il nous a montré dans son dernier ouvrage, l'oncle



Taine l'encourageant, pendant les vacances en Savoie, à découvrir l'enchaînement des idées dans une Provinciale de Pascal, à lire l'Histoire de l'Angleterre, de Macaulay, écrivain qui possédait « l'art de mettre la vérité à la portée du lecteur ».

Voici encore une notion qui n'est point trop à la mode !

Comme à son oncle, toute concession lui semblait une trahison. Il se méfiait des impulsions irraisonnées, comme du vertige des mots.

« Aux mouvements déraisonnables que provoquent les suggestions, écrivait-il, on résiste en opposant le système bien lié d'un esprit solide et sain, qui ne veut ordonner ses idées que d'après l'ordre réel des faits. Les retenir, lorsqu'elles vont céder à l'action des affirmations présentes du dehors. »

Et il ajoutait : « Nulle part autant qu'en France les mots ne sont les puissances, les divinités qui mènent les hommes. Si dure et saisissante que soit l'expérience, les mots magiques gardent sur nous leur fatal empire. » Pour conclure : « Dans un univers où les faits ne sont pas inertes, les faits se vengent si on refuse de les respecter. »

Etre vrai, en règle avec sa conscience, c'est donc la première exigence, qu'il s'agisse de Ruskin ou de l'affaire Dreyfus, André Chevrillon a dû souvent méditer cette pensée de Taine : « La forme littéraire est une première déchéance de l'idée. »

Je relisais hier quelques pages peu connues sur l'affaire Dreyfus. Quelle leçon pour les journalistes ! :

« Sur ce quai, de vingt mètres, un gendarme en faction rappelle la nouvelle vie de la ville, toute de combats et d'anxiété, toute frissonnante de dangereuse fièvre. Derrière nous un bruit de sabre traîné, un pas scandé martelle le pavé. Nous nous retournons. Un officier petit, sanglé, le képi lourd de galons d'or et surmonté d'un haut plumet droit qui lui donne, avec ses immenses moustaches blanches au vent, avec ses terribles moustaches, un air d'ancien général japonais. Derrière lui, à dix mètres, raidi par le respect, le bras droit chargé d'une lourde serviette noire, celle où se prépare le destin, un brigadier emboîte exactement le pas. Tous deux passent d'un mouvement d'automate, réglementaire autant que leurs uniformes. »

« Et pourquoi, achève André Chevrillon, les attitudes du corps dictant à l'âme des attitudes pareilles, lui suggérant les sentiments et les idées qui leur correspondent, l'âme aussi ne se raidirait-elle pas dans une discipline, l'esprit refusant de se prêter aux pensées qui ne sont pas d'ordonnance ? Quelle force historique représente en ce moment l'allure de ce vieux gentleman ! »

Taine fut un « humaniste » type, André Chevrillon ne fut pas moins que lui curieux de toutes les manifestations de l'âme humaine. Comme Taine, il s'attacha à écouter « la résonnance intérieure de sa sympathie » pour essayer de comprendre par le dedans avant d'expliquer au dehors, qu'il s'agisse d'un poète anglais ou d'un sanctuaire d'Asie. Cette exigence impérieuse de faire vrai, en évitant le clinquant, le faux-semblant, le pittoresque facile, n'empêchent point André Chevrillon d'être un artiste qui, lorsqu'il décrit l'Inde ou l'Islam, est un peintre aussi brillant du décor qu'un observateur profond des humains.

Il avait, soit dit en passant, vu l'Inde avant Loti (l'Inde date de 1888, l'Inde sans les anglais de 1903), l'Afrique avant les Tharaud, si Loti et les Tharaud passent pour avoir découvert l'Inde et le Maroc.

Qu'il nous initie à la littérature anglaise, qu'il nous fasse pénétrer Ruskin ou nous familiarise avec Kipling, et, bien avant André Maurois, avec Shelley ; qu'il nous décrive une petite fille de Ceylan et « les belles plantes tranquilles, et les fleurs de cire et de chair et les énormes fruits verts, pesant comme des courges, et suspendus par des cordes végétales aux plus beaux des arbres », qu'il nous promène en Egypte, en Judée, ou que, dans un livre presque prophétique, il soulève le voile de l'Islam, poète philosophe, sociologue, observateur, André Chevrillon est un très grand écrivain.

Sa longue vie l'a fait traverser de son vivant ces années d'obscurité qui suivent généralement la mort des écrivains et dont ne ressortent que les élus. Aussi bien célébrerons-nous bientôt son centenaire, alors que nous inaugurons aujourd'hui sa rue. Il avait à peu près cessé de publier depuis la guerre. C'est pourquoi les lecteurs d'aujourd'hui, qui ne recherchent pas volontiers les livres épuisés, ne connaissent guère de lui que ses admirables souvenirs sur Taine.

Le moment est venu de lui rendre sa vraie place. Ce profond esprit qui ne s'est jamais contenté de l'apparence, ce remarquable styliste dont le durer. Je souhaite de tout mon cœur, qu'à l'occasion du proche centenaire, les plus belles pages d'André Chevrillon soient réunies, afin que la nouvelle génération, pressée mais curieuse, mesure la place qu'il doit tenir et tiendra dans l'histoire de notre littérature.

par M. Marcel PAGNOL, de l'Académie Française.

Ce n'est ni l'heure, ni le lieu de refaire le très beau discours que prononça Marcel Achard le jour de sa propre réception à l'Académie Française et dans lequel il analysa longuement l'œuvre d'André Chevrillon, car il avait l'honneur de lui succéder.

Cependant j'ai tenu à dire ici l'importance et la variété des vingt-cinq volumes que composa ce voyageur, ce philosophe lyrique, ce poète et ce grand écrivain.

Il s'était d'abord destiné à l'enseignement. Licencié en philosophie, reçu le premier à l'agrégation d'anglais il fut nommé professeur à l'École Navale et ensuite chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lille. Ses débuts dans l'Université étaient donc des plus brillants, lorsque la passion des voyages le saisit soudain et il commença un véritable tour du monde.

Mme Taine, sa tante, disait de lui : « J'ai un neveu auquel je ne reproche qu'une chose, c'est d'être vraiment trop vagabond. » En effet, il est allé aux Indes, en Egypte, en Syrie, au Maroc, en Palestine, en Amérique, à Ceylan, à une époque où l'aviation n'avait pas encore rapproché ces terres lointaines et où la traversée des déserts se faisait à dos de chameau.

De chacun de ses voyages il rapportait un beau livre : « Sanctuaires et Paysages d'Asie », « Un crépuscule de l'Islam », « Marrakech dans les Palmes, ou les Puritains du Désert ».

Un jour cependant le voyageur s'arrêta en Bretagne et il nous donna deux de ses plus beaux livres : « L'Enchantement breton » et « Derniers reflets à l'Occident ».

Mais il ne fut pas seulement un explorateur et un paysagiste. Son œuvre la plus importante, et sans doute la plus durable, c'est la série d'études anglaises suivie de « La formation de la pensée d'Hippolyte Taine »,



les livres qu'il a consacrés à Rudyard Kipling, Galsworthy, Shakespeare, Shelley, Cleed, Stevenson, des œuvres magistrales et connues dans le monde entier.

Certes, la qualité de ses ouvrages ne lui a pas valu une grande popularité, qu'il n'a d'ailleurs jamais recherchée. Il n'a pas souhaité qu'ils fussent vendus dans les kiosques à journaux et dans les bibliothèques des gares, mais il était assez fier de les savoir dans toutes les universités du monde et surtout dans les mains de ses étudiants. Ils y sont encore et ils y resteront aussi longtemps que durera notre civilisation.

Il fut pendant trente-six ans le serviteur le plus fidèle et le plus assidu de notre Compagnie et bien des mots de notre Dictionnaire lui doivent leur définition.

Jusqu'au dernier jour d'une si longue vie il conserva sa lucide intelligence, son esprit assez proche de l'humour anglais et sa surprenante mémoire. Mais l'âge qui avait respecté sa valeur intellectuelle n'avait pas épargné son corps. Pourtant il avait beaucoup de charme, à cause peut-être de sa modestie qui allait jusqu'à la timidité et il s'étonnait souvent des égards qui l'entouraient. Un jour, comme je lui offrais mon bras pour l'aider à descendre l'escalier de l'Institut, il me regarda surpris et me dit : « Pourquoi êtes-vous si gentil avec moi ? » Je lui répondis : « Parce que, sans le savoir, vous avez été mon maître et que je vous dois tout ce que je sais de la littérature anglaise et de la philosophie de Taine. » Je fus bien surpris à mon tour de voir qu'il était touché et presque ému par un hommage aussi naturel.

Dans son discours de réception à l'Académie, il avait dit de lui-même en toute sincérité que notre Compagnie ne l'avait pas élu pour ses propres mérites, mais parce qu'il était le neveu de Taine. Et je suis sûr que s'il voyait aujourd'hui son nom sur la plaque de cette avenue, il n'en croirait pas ses yeux et tenterait peut-être de nous démontrer qu'il n'en méritait pas tant.

C'est parce que nous avons tous pour lui autant d'admiration que d'affection que notre Compagnie a délégué aujourd'hui deux de ses membres qui furent, en quelque sorte, ses disciples et nous sommes venus avec une émotion véritable vous remercier d'avoir ainsi couronné, par un honneur public et durable, la carrière d'André Chevrillon qui fut notre confrère, notre maître et notre ami.

(Applaudissements.)

## TRIBUNE LIBRE

### La Politique

Il est courant de nos jours de paraître ne plus s'intéresser à la politique. Cette désaffection s'est manifestée dans les derniers scrutins : ils ont apporté la preuve que le Français trouve agréable et commode de se décharger de tous soucis des affaires publiques.

Un pareil état d'esprit n'est pas sans danger pour l'avenir du pays. Aussi est-il bon de rappeler ce qu'est la politique et de prouver que le citoyen doit s'intéresser à la chose publique et ne pas se réfugier dans l'abstention.

Et d'abord qu'est-ce que la politique ? Littré nous répond :

Politique - Substantif.

1° La science du gouvernement des Etats.

2° L'art de gouverner un état et de diriger ses relations avec les autres Etats.

3° Se dit des affaires publiques, des événements de l'Etat.

4° Par extension, règles de conduite particulière de chacun dans sa famille, dans ses affaires.

5° Au figuré, la manière adroite dont on se sert pour arriver à ses fins.

6° Historique 13° siècle.

« Politique, ce est à dire le gouvernement des citez, qui est la plus noble et haute science et li plus nobles offices qui soit en terre, selonc ce que politique comprend généralement toutes les ars qui besoignent à la communauté des homes. »

L'objet de cette étude sommaire est d'indiquer comment dans notre pays s'exerce l'art de gouverner l'Etat. Cet art est d'ailleurs devenu une science car la technique a constamment son mot à dire et les prévisions de l'homme d'Etat doivent surtout tenir compte des données économiques qui conditionnent le bien-être du pays et qui doivent maintenir l'activité des individus dans un juste milieu à la fois éloigné de la surproduction qui entraîne le chômage et de la rareté des marchandises qui amène la hausse des prix et l'inflation. Comme disait autrefois Joseph Caillaux en parlant du budget, il faut toujours cotoyer le déficit. En fait, le chemin de la prospérité est un sentier bordé de chaque côté d'un profond ravin. C'est sur ce sentier étroit et difficile que nous demandons aux gens qui nous gouvernent de nous conduire.

Après avoir défini les principes généraux qui guident une démocratie comme la France, les éléments essentiels du fonctionnement de cette démocratie, nous verrons ce que nous, électeurs, sommes en droit de demander aux gens qui près de nous détiennent le pouvoir et auxquels nous pouvons nous adresser directement pour leur exprimer nos besoins, nos vœux ou nos doléances. Au Parlement, notre représentant de la 4<sup>e</sup> circonscription est M. Leduc qui vient d'être réélu. Nous examinerons son programme, ce qu'il a tenu, ce qu'il a promis, ce qui lui reste à faire. Au Sénat, notre représentant est M. Bonnefous. Là-aussi, nous examinerons son programme et nous verrons les positions qu'il a prises durant la première partie de son mandat. Plus près de nous encore nous avons le Conseiller général, M. Devèze dont nous étudierons également l'action.

Nous verrons dans quelle mesure ces personnalités ont aidé la Ville de Saint-Cloud, ses concitoyens et la région dans laquelle nous sommes intégrés.

Nous examinerons ensuite le rôle personnel de M. le Préfet de Seine-et-Oise, M. Demange, et enfin nous exposerons à nouveau, car ils le sont à chaque numéro du bulletin municipal, les soucis que causent à votre Conseil et à votre Municipalité, l'extension constante de la Ville et l'intervention judiciaire du district.

Mais venons-en d'abord à la partie nécessairement aride mais indispensable des définitions de nos différents corps politiques. Nous demandons aux électeurs et aux électrices de la lire attentivement car l'instruction civique est peu ou pas dispensée dans les établissements d'enseignement alors qu'elle l'était autrefois ; nous essayons de combler cette lacune qui est extrêmement grave car trop souvent l'électeur fait en votant un geste dont il ignore la portée et dont il ne peut mesurer les conséquences parfois lointaines mais toujours inéluctables.



## Principes généraux.

La France est une démocratie (démos = peuple). La souveraineté appartient donc à la Nation. Mais il est nécessaire d'élire des représentants qui gouvernent le pays. Chaque personnalité est élue par une circonscription précise mais doit représenter les intérêts généraux de la nation (interdiction du mandat impératif). Un des principes de base du droit public français est celui de la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire) et son application le régime parlementaire.

Toutefois une évolution est à noter: la séparation des pouvoirs est de moins en moins rigoureuse et une tendance se manifeste actuellement vers le régime présidentiel.

Sur le PLAN NATIONAL, la Constitution du 28 septembre 1958 détermine de la façon suivante les pouvoirs publics et leur rôle.

## Le Parlement.

Est composé de deux assemblées:

L'*ASSEMBLEE NATIONALE*, qui siège au Palais Bourbon, est formée de 482 députés (pour la Métropole et les Départements d'Outre-Mer) élus pour 5 ans au Suffrage universel direct, l'assemblée étant renouvelable en totalité tous les 5 ans. La Seine-et-Oise a élu 18 députés, M. Leduc représentant la 4<sup>e</sup> circonscription.

Le *SENAT*, qui siège au Palais du Luxembourg, est composé de 320 sénateurs — notre circonscription est représentée par M. Bonnefous. Les sénateurs sont élus pour 6 ans au suffrage universel indirect par un collège de « grands électeurs » (députés, conseillers généraux, délégués des conseillers municipaux), l'assemblée étant renouvelable par moitié tous les 3 ans.

Chaque assemblée tient deux sessions ordinaires par an. Entre temps, les parlementaires peuvent être convoqués en sessions extraordinaires. Le statut des parlementaires est surtout caractérisé par l'irresponsabilité (ils ne peuvent être poursuivis à l'occasion des opinions ou des votes émis dans l'exercice de leurs fonctions) et l'immunité (ils ne peuvent être poursuivis en matière criminelle et correctionnelle pendant les sessions).

Le Parlement est chargé du *pouvoir législatif*, c'est-à-dire de voter les lois. Les pouvoirs des deux assemblées sont à peu près égaux. Elles peuvent toutes deux déposer des propositions de lois (concurrentement avec le gouvernement qui peut déposer des projets de lois) sauf si ces propositions entraînent une augmentation des dépenses ou une diminution des ressources. Les propositions ou projets sont examinés par chacune des assemblées (en commissions spécialisées d'abord). En cas de désaccord, et après intervention d'une commission mixte, c'est l'Assemblée Nationale qui décide en dernier ressort.

## Le Gouvernement.

Le *Premier Ministre* (ancien président du conseil) est nommé, sans investiture de l'Assemblée, par le Président de la République.

Les autres ministres sont également nommés, sur proposition du Premier, par le Président de la République et chargés chacun d'un « département ».

Les membres du gouvernement, nommés par le Président de la République, sont également révoqués par lui. Les fonctions de ministre sont incompatibles avec un mandat parlementaire, tout emploi public ou toute activité professionnelle.

Le Gouvernement chargé du *pouvoir exécutif*, a pour mission essentielle d'exécuter les lois et de conduire la politique de la Nation (administration, force armée, décrets d'application des lois...).

## Le Président de la République.

La Constitution de 1958 prévoyait qu'il était élu par un collège plus large que celui des « grands électeurs ». Par le Referendum du 28 octobre, son élection se fera désormais au suffrage universel direct. En cas de vacance ou d'empêchement, il serait remplacé par le Président du Sénat.

Le Président de la République avait à l'origine un rôle d'arbitre. Actuellement, il participe de plus en plus à la vie politique au détriment du Premier Ministre et de l'Assemblée (l'article 16 de la Constitution lui donne même les pleins pouvoirs en période de troubles). Interventions de plus en plus courantes par voie réglementaire dans des matières qui étaient du domaine de la loi.

*Moyens d'action réciproques:* L'assemblée peut voter une motion de censure contre le gouvernement. Le Président de la République peut dissoudre l'Assemblée.

## Corps annexes.

*Conseil Economique et Social.* Cet organisme est formé de 188 représentants des différentes branches d'activité désignés par les syndicats les plus représentatifs. C'est essentiellement un organe consultatif qui examine les projets ou propositions de lois qui sont de son ressort (questions économiques ou sociales). Il peut également être consulté par le gouvernement.

*Conseil Constitutionnel.* Il est composé du Président de la République, du Président de l'Assemblée Nationale, du Président du Sénat, de 7 membres choisis par l'Assemblée Nationale hors de ses membres, de 3 membres choisis par le Sénat en dehors des sénateurs, des anciens Présidents de la République encore en vie. Cet organisme a pour rôle de vérifier si les projets ou propositions de lois ne sont pas contraires à la Constitution et dans ce cas, de prévoir la révision de cette dernière. Pour saisir le Conseil Constitutionnel, il faut l'action conjointe du Président de la République et du Président du Sénat.

*Le Conseil d'Etat.* Juge suprême des tribunaux de l'ordre administratif (par sa section du contentieux) il est aussi une assemblée qui intervient dans la confection et l'exécution des lois par ses sections administratives (4). Il est formé de 149 membres permanents (juristes recrutés par concours et anciens hauts fonctionnaires). Il intervient lorsque le gouvernement soumet un projet ou le Parlement une proposition de loi, son rôle est surtout de vérifier la forme juridique du texte mais peut avoir une incidence sur le fond. Pour l'exécution des lois, certains décrets doivent être pris après avis conforme du Conseil d'Etat.



**Institution** importante bien que non juridique: les **Partis Politiques**.

On peut définir les partis politiques comme des groupements de droit ou de fait qui réunissent des habitants ou des citoyens autour d'une doctrine ou d'un programme.

Ils interviennent dans les élections: les candidats étant présentés et soutenus par un parti politique. Et ils représentent la ligne d'action de ce parti.

L'Assemblée constituée, les députés se forment en groupes parlementaires. Chaque parti ayant plus de 30 députés peut former un groupe parlementaire. Enfin, le parti politique lie le député qu'il a présenté. Celui-ci doit s'efforcer d'exécuter le programme préconisé par le parti.

Sur le **PLAN DEPARTEMENTAL**, on retrouve la même séparation entre un organe délibérant et un organe exécutif.

### **Le Conseil général.**

Est l'organe délibérant. C'est une assemblée élue à raison d'un conseiller par canton, au suffrage universel direct (en Seine-et-Oise: 41, pour Sèvres M. Devèze), renouvelable par moitié tous les 3 ans. Les conseillers se réunissent de droit deux fois par an. Des sessions extraordinaires supplémentaires sont possibles.

Le Conseil est chargé des intérêts départementaux (domaine départemental, travaux publics, budget du département...). Il peut également avoir un rôle dans le fonctionnement des services publics nationaux.

A côté du Conseil Général et pour le remplacer dans l'intervalle des sessions siège la **COMMISSION ADMINISTRATIVE**, composée de 4 à 7 membres élus chaque année par et parmi les conseillers généraux. Elle a pour mission principale de surveiller le Préfet en tant qu'il représente le Département. C'est ainsi qu'il doit lui soumettre le projet de budget, les comptes de l'exercice clos... Par contre, la Commission administrative étant une émanation du Conseil Général doit lui rendre des comptes sur la façon dont elle s'est acquittée de sa mission.

### **Le Préfet.**

Comme sur le plan national, le rôle exécutif est entre les mains d'une personnalité: le Préfet. Celui-ci n'est pas élu mais nommé par décret du Président de la République, en conseil des ministres. La carrière du Préfet est entre les mains du gouvernement sans garantie de stabilité. Le Préfet est assisté d'un ou deux secrétaires et d'un chef de cabinet.

La position du Préfet est particulière: à la fois organe exécutif du département et représentant du pouvoir central dans cette circonscription.

*Représentant du département*, il est chargé de l'instruction de toutes les affaires qui intéressent le département, de l'exécution des décisions du Conseil Général et de la commission administrative.

*Représentant du pouvoir central*, il a la direction et le contrôle des services d'intérêt général (af. militaires, finances, santé publique...), et le contrôle vis-à-vis des communes et établissements publics (suspension des

maires et adjoints, annulation d'arrêtés, de délibérations illégaux...).

A noter que son rôle comme représentant du pouvoir central est primordial.

Sur le **Plan MUNICIPAL**, même structure: un organe délibérant et un organe exécutif.

### **Le Conseil Municipal.**

Comprend un nombre variable de conseillers (de 9 à 37) suivant la population (à St-Cloud 27). Les conseillers sont élus pour 6 ans au scrutin de liste.

Le Conseil Municipal tient quatre sessions par an.

Certaines des attributions des conseils municipaux sont prévues par la loi: gestion des biens communaux, exécution de travaux... Mais le rôle des communes s'est beaucoup étendu surtout dans le domaine économique par la gestion de services publics.

### **Le Maire.**

Le Maire est assisté d'un certain nombre d'adjoints (de 1 à 12 suivant la population (6 à St-Cloud), à qui il peut déléguer certaines de ses fonctions. Le Maire et les Adjoints sont élus par et parmi les conseillers municipaux.

Comme le Préfet, le Maire a un double rôle:

*Représentant des intérêts communaux*: direction des services communaux, exécution des décisions du conseil municipal (passation des marchés...), police municipale.

*Représentant de l'Etat*: Officier de l'Etat Civil, Officier de Police Judiciaire, publication et exécution des lois, règlements et mesures de sûreté.

---

## **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ÎLOT RESERVE AUX FINS DE RENOVATION URBAINE**

M. le Maire donne lecture d'un exposé objectif et complet sur le projet d'aménagement de détail de l'îlot à fin de rénovation au Plan d'Aménagement approuvé par le Conseil Municipal, le 23 novembre 1961.

Ce plan a été confié par l'Etat au Maître Le Maresquier, Architecte, Membre de l'Institut, lequel a pris contact avec toutes les administrations intéressées: Préfecture de Seine-et-Oise, Travaux Publics, Beaux-Arts, Navigation, et bien entendu le Conseil Municipal de Saint-Cloud. Ce projet a été présenté en séance privée au Conseil par l'auteur et ses collaborateurs. Il ne comporte pas seulement une partie architecturale mais étudie aussi le problème du nœud routier de la place Clemenceau et du débouché de l'Autoroute. Cette deuxième partie fera l'objet d'une étude plus poussée dans le cadre du District en accord avec le département de la Seine et les administrations de ce département.

Le projet d'aménagement lui-même peut se diviser en trois parties dont la réalisation pourrait s'étaler dans le temps:

1° La première partie commence au débouché de l'autoroute et empiète sur le Parc de Saint-Cloud. Elle pose le problème des entrées routières dans ce parc. Il est en effet unanimement reconnu que l'entrée actuelle, aménagée le long de l'autoroute est d'un accès difficile



voire impraticable certains jours et en tous cas toujours dangereuse ;

2° La seconde partie intéresse le centre du projet axé sur le pont : place, abords immédiats et triangle compris entre l'avenue du Palais, la rue de la Paix et la rue Royale. Elle pourra s'étendre de l'autre côté de la rue de la Paix jusqu'à la rue d'Orléans ;

3° La troisième partie du Plan d'Aménagement va de la place Clemenceau (ancien hôtel, dit « de la Tête Noire », gare S.N.C.F.) jusqu'à mi-chemin entre le pont de Saint-Cloud et l'aqueduc de l'Avre à proximité du stade. Elle comporte essentiellement une voie à caractère d'autoroute traversant le bas de Saint-Cloud en se superposant le plus longtemps possible à la voie de chemin de fer afin de permettre d'atteindre le Bois de Boulogne dans une de ses parties les moins fréquentées, aux environs de la propriété Rotschild.

A la suite de cet exposé,

Le Conseil Municipal émet diverses observations, dont la délibération suivante découle :

En ce qui concerne les études touchant plus particulièrement le Parc de Saint-Cloud, il estime devoir protéger au maximum cet espace vert et ce site, dont il reconnaît la qualité et le parfait entretien. Il pense qu'une étude d'ensemble des entrées pourrait permettre une plus grande facilité d'accès et mettre en valeur la Cascade qui en est un des plus beaux ornements. Une voie en lacet réservée aux automobilistes devrait pouvoir remplacer l'accès difficile longeant l'autoroute. L'étude de cet ensemble échappe à l'administration municipale qui ne peut qu'exprimer le vœu que les services de l'urbanisme demandent à M. l'Inspecteur Général, Conservateur du Domaine de St-Cloud, d'en dégager les grandes lignes.

Pour la partie centrale, il y a lieu d'observer que la circulation qu'on nous propose comporte deux niveaux, le deuxième pouvant être soit une très grande plateforme soit, comme le projet actuel le prévoit, un viaduc qui traverserait la place en diagonale et se dirigerait vers le Nord en passant à l'emplacement de la gare actuelle à six mètres au-dessus de la voie ferrée.

Par ailleurs, la rue Dailly rejoindrait les bords de la Seine par un passage souterrain sous l'autoroute de l'Ouest ressortant au niveau de la station des autobus de la R.A.T.P.

L'ensemble architectural, qui comprendrait des constructions relativement basses réservant une trouée de verdure dans l'axe du pont, qui tiendrait compte des nouvelles circulations et qui laisserait au clocher de Saint-Cloud, qui domine le panorama, toute sa prééminence, donne toute satisfaction au Conseil Municipal qui émet un avis favorable à son adoption par l'Autorité Supérieure, sous réserve naturellement que les études de détails lui soient soumises.

Si les deux premiers points ont été accueillis favorablement, la troisième partie appelle par contre d'importantes restrictions.

Il apparaît en effet que si la traversée de la place Clemenceau par un viaduc ou par une plateforme superposée n'offre pas d'inconvénient grave pour la vie locale, un prolongement de cette voie rapide à une certaine hauteur au-dessus de la voie ferrée et sur une assez longue distance risque de répercuter sur tout le flanc des coteaux de Saint-Cloud un bruit de fond, dû moins au vrombissement des moteurs qu'au déplacement

permanent des couches d'air et au bruissement des pneus sur le sol.

Le Conseil est d'avis que l'autoroute de l'Ouest quitte, dans le voisinage immédiat de la place Clemenceau, le département de Seine-et-Oise et traverse par un pont-biais la Seine pour gagner un quartier de Boulogne à densité assez faible et venir affleurer le Bois de Boulogne à la porte de l'Hippodrome, qui est le meilleur point de raccordement à la rocade périphérique qui doit décongestionner tout Paris.

---

#### SAINT-CLOUD, 194<sup>e</sup> COMMUNE DE FRANCE

Les résultats du recensement de la population du 7 mars 1962 ont été authentifiés par un décret du 13 novembre 1962 (*J.O.* du 15-11-1962).

Saint-Cloud comprend une population totale de 26.746 habitants dont

26.457 habitants de population municipale totale  
et

289 habitants de population comptée à part.

Rappelons qu'en 1954 avec une population totale de 20.671 habitants, St-Cloud était la 203<sup>e</sup> commune de France.

Ainsi la progression entre les recensements de 1954 et de 1962 a-t-elle été de 6.075 habitants, soit une augmentation de 29,38 %.

Pendant cette même période, la population française a augmenté de 3.465.352 âmes, passant de 42.777.162 habitants à 46.242.514 habitants (définition 1954), soit une augmentation de 8,1 %, et celle du département de Seine-et-Oise de 1.708.791 habitants à 2.301.715 habitants soit une progression, pour la même période, de 592.924 habitants et un pourcentage en valeur relative de 34,7 %, le plus important de France.

A titre comparatif, nous indiquons ci-dessous la population totale de quelques villes :

Alençon: 27.024	Dreux: 23.494
Charleville: 26.402	Mont-de-Marsan: 23.254
Bergerac: 25.971	Saumur: 22.876
Dôle: 25.863	Abbeville: 22.816
Biarritz: 25.514	Epernay: 22.799
Verdun: 25.238	Fontainebleau: 22.704
Fougères: 25.171	Gap: 21.935
St-Dié: 24.373	Sens: 21.742
Soissons: 24.359	Orange: 21.450
Rodez: 24.352	Tulle: 20.790

Si nous devons éprouver quelque fierté de voir que notre ville est recherchée comme résidence, du moins devons-nous rassurer les actuels habitants et tous ceux qui aiment notre chère cité: le plan d'aménagement les protège contre des réalisations qui tenteraient à faire perdre à Saint-Cloud son caractère résidentiel et au coteau sa verdoyante parure.

Rappelons à cette occasion que la commune compte 756 hectares dont 392 ha de parc, 55 ha de champ de courses, 13 ha de réservoir de l'Avre. Si l'on y ajoute la superficie de nos rues, de nos espaces verts publics communaux et des jardins des propriétés privées, l'on voit qu'il n'est pas dans la vocation de Saint-Cloud de devenir une grande cité. Comme aurait dit le poète Verhaeren qui habita longtemps parmi nous, St-Cloud ne sera jamais une « ville tentaculaire ».



**REFERENDUM DU 28 OCTOBRE 1962**  
**Résultats par Bureau de vote**

Bureaux	Electeurs inscrits	Nombre de votants	Bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	Nombre des suffrages exprimés	Nombre des OUI	Nombre des NON
1 <sup>er</sup>	1.364	1.047	25	1.022	639	383
2°	1.625	1.239	37	1.202	689	513
3°	1.548	1.155	23	1.132	671	461
4 <sup>e</sup>	1.735	1.391	40	1.351	822	529
5°	1.785	1.484	41	1.443	907	536
6 <sup>e</sup>	1.835	1.458	36	1.422	900	522
7°	1.249	999	28	971	560	411
8°	1.262	961	40	921	517	404
9°	1.098	828	27	801	479	322
10°	1.167	975	31	944	575	369
11°	1.089	934	37	897	547	350
<b>TOTAUX</b>	<b>15.757</b>	<b>12.471</b>	<b>365</b>	<b>12.106</b>	<b>7.306</b>	<b>4.800</b>

**ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE**  
**1<sup>er</sup> tour de scrutin du 18 novembre 1962**

Bureaux	Nombre d'électeurs		Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	Nombre des suffrages exprimés	BOURJOL	FLORIAN	DALBIN	TENAILLON	LEDUC	DEVEZE
	Inscrits	Votants								
1 <sup>er</sup>	1.363	917	19	898	138	78	17	166	428	71
2°	1.623	1.018	22	996	213	101	31	150	428	73
3°	1.536	976	24	952	177	97	23	156	426	73
4 <sup>e</sup>	1.729	1.213	21	1.192	170	100	28	195	587	112
5°	1.793	1.253	24	1.229	179	103	28	179	600	140
6 <sup>e</sup>	1.828	1.276	25	1.251	159	90	33	215	647	107
7°	1.225	864	9	855	154	53	20	129	402	97
8°	1.257	835	24	811	165	64	19	126	355	82
9°	1.136	743	11	732	154	53	12	109	337	67
10°	1.167	831	19	812	58	87	7	206	358	96
11°	1.090	791	11	780	63	53	8	198	379	79
<b>TOTAUX</b>	<b>15.747</b>	<b>10.717</b>	<b>209</b>	<b>10.508</b>	<b>1.630</b>	<b>879</b>	<b>226</b>	<b>1.829</b>	<b>4.947</b>	<b>997</b>

**ELECTION DES DEPUTES A L'ASSEMBLEE NATIONALE**  
**2<sup>e</sup> tour de scrutin du 25 novembre 1962**

Bureaux	Nombre d'électeurs		Nombre des bulletins et enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	Nombre des suffrages exprimés	BOURJOL	LEDUC
	Inscrits	Votants				
1 <sup>er</sup>	1.363	893	78	815	239	576
2°	1.623	1.022	74	948	336	612
3°	1.536	968	90	878	278	600
4 <sup>e</sup>	1.728	1.207	122	1.085	289	796
5°	1.791	1.273	138	1.135	303	832
6 <sup>e</sup>	1.826	1.252	119	1.133	269	864
7°	1.225	844	57	787	244	543
8°	1.257	810	83	727	253	474
9°	1.136	745	63	682	216	466
10°	1.167	817	141	676	158	518
11°	1.090	806	132	674	146	528
<b>TOTAUX</b>	<b>15.742</b>	<b>10.637</b>	<b>1.097</b>	<b>9.540</b>	<b>2.731</b>	<b>6.809</b>



**SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS POUR L'ANNEE 1963**

NOMS	JANV.	FEV.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
BAILLY .....		10		21		30			8		10 et 11	
DAVIN .....		17		28	1 <sup>er</sup>		7		15		24	
GROSJEAN .....		24			5		14		22			1 <sup>er</sup>
LANDRY .....			3		19 et 23		21		29			8
MARECHAL .....	1 <sup>er</sup>		10		26		28			6		15
MICLEA .....	6		17		12			4		13		22 et 25
MIGNARD .....	13		24			2 et 3		18		20		29
RICQUIER .....	20		31			9		11 et 15			3	
SANGUINETTI .....	27			7		16		25		27	1 <sup>er</sup>	
THOMAS .....		3		14 et 15		23			1 <sup>er</sup>		17	

Les pharmaciens de Saint-Cloud rappellent qu'à tour de rôle ils assurent un service de garde hebdomadaire.

Le service de garde comporte l'ouverture de l'officine les dimanches et jours fériés et met à la disposition des malades toute fourniture d'urgence aux heures de ferme-

ture des autres officines (en particulier service de nuit).

Le service de garde commence effectivement le samedi soir à l'heure de fermeture et se poursuit jusqu'au samedi suivant.

**ELAGAGE**

**des Arbres et Arbustes surplombant  
la voie publique**

Nous, Maire de la Ville de Saint-Cloud;  
Vu l'article 97, § I du Code Municipal;  
Vu le règlement de police municipale du 25 janvier 1904, article 35.

**ARRETONS :**

**ARTICLE PREMIER.** — Les propriétaires de terrains ou de constructions en bordure des voies publiques de la Ville de Saint-Cloud devront faire l'élagage des haies, arbres et arbrisseaux qui les bordent. Cet élagage devra être fait à l'aplomb de l'alignement de chaque voie ou chemin, chaque année, du 15 novembre au 15 décembre, de manière à ne laisser dépasser aucune branche sur la voie publique, et à ne présenter aucune gêne pour l'éclairage public des rues.

Dans le même délai, la saillie des lierres ou autres plantes recouvrant les chaperons des murs de clôture ou tapissant les constructions, sera réduite à 0 m 15.

Par ailleurs, l'administration pourra prescrire des élagages partiels en dehors de l'époque ci-dessus déterminée, lorsqu'elle en reconnaîtra la nécessité.

**ART. 2.** — Les produits des élagages ne pourront séjourner sur la voie publique et devront être enlevés au fur et à mesure de l'exécution du travail. Les propriétaires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront, d'ailleurs, personnellement et civilement responsables.

**ART. 3.** — A défaut d'exécution dans les délais pres-

crits, contravention sera dressée, aux fins d'exécution d'office à prescrire par le tribunal compétent.

**ART. 4.** — M. le Secrétaire Général, M. le Directeur des Services Techniques et M. le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

*Saint-Cloud, le 30 octobre 1962.*

Le Maire :  
**F. CHAVETON,**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur.*

**Cimetière**

**ARRETE**

**concernant la reprise des terrains dans le Cimetière**

*Le Maire de la Ville de Saint-Cloud*

Vu l'article 9 de la loi du 15 mai 1791;  
Vu le décret du 23 Prairial, an XII, l'Ordonnance du 6 décembre 1843;  
Vu l'arrêté de police en date du 1<sup>er</sup> octobre 1907;  
Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de reprendre des terrains concédés et désignés ci-après:

*Reprises de terrains concédés pour quinze ans.*

(Concessions acquises antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1947.)

*Reprise de terrains concédés pour trente ans.*

(Concessions acquises antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1932.)



*Reprise de terrains à usage de sépultures communes.*  
(Inhumations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1957.)

**ARRETE:**

*Article premier.* — Un délai de 3 mois est accordé aux familles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963, pour l'enlèvement des signes funéraires, emblèmes religieux et autres objets placés sur les tombes.

*Article 2.* — Si les familles n'ont pas satisfait aux prescriptions de l'article 1<sup>er</sup> précité, à la date du 1<sup>er</sup> Avril 1963, la Ville fera procéder d'office à l'arrachage des arbustes, à la démolition des signes funéraires, à l'enlèvement de tous les objets placés sur les tombes et elle reprendra immédiatement possession des terrains dont il s'agit.

Les ossements trouvés seront déposés dans une fosse à ce destinée.

*Article 3.* — Les pierres et entourages qui n'auraient pas été enlevés par les familles resteront à leur disposition pendant un an et un jour à partir du 1<sup>er</sup> avril 1963.

Saint-Cloud, le 20 décembre 1962.

Le Maire,  
F. CHAVETON,  
*Chevalier de la Légion d'Honneur.*

---

**TARIF DE L'AMBULANCE MUNICIPALE**  
concedée à la Société Nationale  
des Ambulances Automobiles  
8, rue Danton - PARIS

Extrait de l'arrêté préfectoral du 24 mai 1962

*Article premier.* — Dans le département de Seine-et-Oise, les tarifs limites applicables par les entreprises privées de transports par ambulance sont fixés ainsi qu'il suit, toutes taxes incluses, y compris la taxe locale :

**I. — SERVICE DE JOUR.**

Prix minimum d'une course (15 km calculés du départ au retour au garage) : 24 NF.

Heure d'attente à l'arrêt (compté suivant la durée réelle) en dehors du temps normal de chargement, déchargement, portage, montage et descente des escaliers évalués à 1/4 au départ et à 1/4 d'heure à l'arrivée : 12 NF.

Prix du kilométrage (au delà de 15 km) : 0,90 NF.

**II. — SERVICE DE NUIT (entre 20 h. et 8 heures).**

Majoration de 50 p. 100 du tarif de jour.

**III. — SERVICE DES DIMANCHES  
ET JOURS FERIES.**

Entre 8 heures et 20 heures : majoration de 25 p. 100 du tarif normal de jour.

Entre 20 heures et 8 heures : application du tarif normal de nuit.

**IV. — TRANSPORT SIMULTANE DE 2 MALADES.**

Majoration de 25 p. 100 du tarif ci-dessus fixé, le montant de la course étant réparti à parts égales.

Les prix ainsi fixés s'entendent pour le transport de

malades accompagnés, bagages compris, par ambulance automobile spécialement aménagée à cet effet.

Ils couvrent toutes les dépenses d'exploitation du véhicule et de l'entreprise, notamment location de la couchette, fourniture de literie, frais de blanchissage, opérations de brancardage au départ et à l'arrivée.

*N.B.* — En application de la délibération du Conseil Municipal accordant la concession, calcul effectué de St-Cloud à St-Cloud.

---

**CLASSE DE NEIGE**

Cette année, pour la première fois, une expérience d'envoi d'enfants en classe de neige sera tentée, le Conseil Municipal ayant, dans sa séance du 20 novembre dernier, voté le crédit nécessaire. Le choix s'est porté sur une classe de garçons de l'école du Centre et le lieu : un chalet du Stade français, à MERIBEL-LES-ALLUES (Savoie). C'est une œuvre sociale éminemment souhaitable mais qui entraîne d'assez lourdes charges aussi bien pour les familles que pour la collectivité. Un barème dégressif a été établi en fonction des ressources familiales, la Ville de Saint-Cloud prenant en charge le complément et les frais d'équipement spécial, chaussures, pantalon, anorak, bonnet, ainsi que la fourniture des skis.

Nous souhaitons vivement que les enfants qui vont passer un mois en haute montagne en tirent un grand profit physique et que leur scolarité, qui n'est pas interrompue pour autant, s'en trouve très améliorée.

Il est rappelé que le principe de la classe de neige est que tous les enfants d'une classe partent, accompagnés de leur maître habituel, pendant un mois avec un emploi du temps partagé entre les plaisirs de la neige et le travail scolaire ; l'âge où le profit pour les enfants est le maximum se situe entre 10 et 12 ans.

---

**CANTINES SCOLAIRES**

Nous avons trop souvent l'impression que de nombreuses personnes ne connaissent pas les possibilités offertes par les avantages sociaux décidés par le Conseil Municipal notamment en ce qui concerne les tarifs des cantines scolaires.

Nous rappelons donc que le tarif en vigueur est de 2 NF 80 par repas, mais que des réductions peuvent être accordées selon le quotient familial. On entend par quotient familial l'ensemble des ressources de la famille, allocations familiales comprises, divisé par le nombre de personnes vivant au foyer.

Si donc vous disposez d'un quotient familial de :

Moins de 140 NF : vous avez la gratuité.

De 140 NF à 200 NF : vous payez 1 NF 10 par repas.

De 200 NF à 250 NF : vous payez 2 NF 20 par repas.

Au-dessus de 250 NF : vous payez 2 NF 80 par repas.

Adressez les demandes avec pièces justificatives à la Mairie, 4<sup>e</sup> bureau.



**POUR FIGURER  
SUR LES LISTES ELECTORALES 1963**

**Demandez votre inscription  
à la Mairie (6<sup>e</sup> Bureau)  
Dernier délai  
Lundi 4 février 1963 inclus**

*Pièces à produire*

- Livret de famille  
ou
- Livret militaire
- Fiche d'état-civil
- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Ancienne carte d'électeur

*Pour les étrangers naturalisés*

- Décret de naturalisation (datant de 5 ans au moins)

*Pour les femmes étrangères devenues françaises par mariage*

- Livret de famille
- Récépissé du dépôt de l'acte de mariage à la Préfecture (datant de 6 mois au moins)

**DEMANDES DE MODIFICATION**

**à apporter aux cartes d'électeurs  
(Changement de noms, d'adresses, etc...)**

Mêmes formalités et mêmes délais que ci-dessus.

**Electricites, Mesdames,**

Souvenez-vous que, pour l'état-civil, seul votre nom de jeune fille compte !

**GARDERIE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 1962 a décidé l'ouverture de la garderie municipale toute la journée du jeudi ainsi que pendant les périodes de congés scolaires, cette mesure s'étendant au mois de juillet.

En conséquence, à dater du 15 novembre prochain, ce service fonctionnera selon les modalités suivantes :

— *Inscription préalable* au bureau d'Aide Sociale (1<sup>er</sup> bureau de la Mairie) qui délivrera une carte d'inscription à présenter à la directrice de la garderie municipale.

— *Âges d'admission* : de 3 à 8 ans.

— *Tarif unique* pour les repas servis : 2,50 NF.

— *Droit de garderie* : 0,50 NF par jour et par enfant, ce droit s'étendant quel que soit le nombre d'heures passées par l'enfant à la garderie.

Ces repas ne seront servis qu'aux enfants dont les mamans travaillent, sur production d'un certificat de l'employeur.

Un service d'autobus sera assuré pour la conduite des enfants.

**HORAIRES**

**Matin**

**DEPART :**

- 8 h. 30 : Hôpital (Place Silly).
- 8 h. 40 : Quai Carnot.
- 8 h. 50 : Rue du 18-Juin (Tour).
- 9 h. : Ecole des Garçons (Côteaux).
- 9 h. 05 : Rue du Pierrier.

**RETOUR :**

Les enfants de Montretout se rendront directement à la Garderie.

Le départ de la Garderie aura lieu à 11 h. 15. L'autobus suivra l'itinéraire ci-dessus énuméré, en commençant par la rue du Pierrier et en terminant à l'Hôpital (Place de Silly).

**Après-midi**

**DEPART :**

- 13 h. 30 : Hôpital (Place Silly).
- 13 h. 40 : Quai Carnot.
- 13 h. 50 : Rue du 18-Juin (Tour).
- 14 h. : Ecole des Garçons (Côteaux).
- 14 h. 05 : Rue du Pierrier.

**RETOUR :**

Le départ de la Garderie aura lieu à 17 h. 30. L'autobus suivra l'itinéraire ci-dessus énuméré, en commençant par la rue du Pierrier et en terminant à l'Hôpital (Place de Silly).

**ECOLE ALLEMANDE DE PARIS**

18, rue Pasteur, SAINT-CLOUD

Depuis le mois de Novembre, l'Ecole Allemande organise des *Cours de Langue Allemande de différents degrés* destinés aux habitants de Saint-Cloud et des environs.

Les cours ont lieu :

*Dans l'après-midi du jeudi  
ou d'autres jours et  
dans la soirée.*

Les cours d'après-midi sont destinés aux enfants des établissements scolaires de Saint-Cloud; les cours du soir sont réservés aux adultes.

On demande aux personnes intéressées de communiquer au *Secrétariat de l'Ecole Allemande*, 18, rue Pasteur, à SAINT-CLOUD, Téléphone : *MOLitor* 45-85 le genre et l'horaire des cours désirés.

**TARIF DES COURS**

1 cours de 1 h. 1/2 deux fois par semaine :

50 NF Novembre-Décembre

75 NF les autres trimestres

**TARIF SPECIAL DU COURS SCOLAIRE**

1 h. 1/2 par semaine :

20 NF Novembre-Décembre

30 NF les autres trimestres

**AVIS**

Le Service du Cadastre recrute du personnel pour effectuer des travaux d'écriture, à domicile.

Prière de téléphoner à MOL. 51-99.



Cérémonie du Souvenir, mais aussi commémoration d'une victoire chèrement acquise ainsi que le rappelait M. le Dr VALENTIN, président du Comité d'Entente des Anciens Combattants, dans une brillante improvisation. Grande leçon donnée aux générations à venir par nos glorieux aînés. M. Bernard CADO, vice-président du Souvenir français, prononça un émouvant discours que nous reproduisons ci-dessous :

*L'anniversaire d'un événement, vieux de 44 ans, l'Armistice du 11 novembre 1918, nous invite, une fois de plus, à célébrer — dans le recueillement — la mémoire de tous ces morts.*

*Leurs exemples, imprégnés d'héroïsme, de générosité et de grandeur d'âme, ne peuvent sombrer dans l'oubli.*  
« LES OUBLIER SERAIT LES TRAHIR ».

*Le Souvenir français, Association Nationale reconnue d'utilité publique, s'est donné pour mission :*

— *De conserver la mémoire de nos morts héroïques.*

— *De veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'à celui des monuments élevés à leur gloire.*

— *Enfin, de transmettre aux générations successives le Flambeau du Souvenir, indépendamment de toute idéologie politique, confessionnelle ou sociale.*

*Aidez-nous. Venez généreusement à nous. Car c'est par l'Union, le courage et le renoncement que nos Morts se sont immortalisés.*

*Que leur sacrifice rappelle à ceux qui se nourrissent d'orgueil, d'égoïsme, voire de haine, qu'il n'y a rien de plus grand que de servir pour assurer l'Unité, la liberté, l'avenir de la Patrie et la Paix entre les peuples.*

*Il nous appartient, à nous les aînés, d'assurer notre relève par une jeunesse, qui soit adaptée — par nos soins, à l'époque actuelle, afin de réaliser une mission humaine en restant pure et vraie.*

*Notre jeunesse doit prendre le goût de l'effort, de l'élévation et de l'amour, du sacrifice face aux difficultés de la vie présente.*

*Il faut qu'elle soit digne de nos morts qui ont tout donné pour assurer son avenir.*

*Enfants, jeunes gens et jeunes filles, entendez-moi bien aujourd'hui. Nous avons actuellement grand besoin de sérieux, d'honnêteté et de générosité.*

*Comme vos aînés, vous avez la noble mission de soutenir le prestige de la France, afin de lui permettre d'accomplir à l'intérieur et dans toutes les parties du monde, son œuvre féconde et civilisatrice.*

*Venez souvent prier sur les tombes de nos morts pour y recevoir, D'ABORD, leurs fortes leçons d'héroïsme et de foi patriotique, mais, SURTOUT, une leçon de pacification.*

*Supposons, mes enfants, que nos morts retrouvent un instant la parole, et soient ainsi capables d'exprimer leurs sentiments intimes, de nous préciser la raison dernière de leurs sacrifices.*

*Que nous diraient-ils ?*

*J'ai la certitude que leur réponse serait celle-ci :*

« Si nous avons sacrifié notre vie, c'est pour assurer la paix au monde. »

*La Paix — mot simple en apparence, mais pourtant ambigu et parfois bien trompeur.*

*La Paix, la véritable Paix, celle à laquelle aspire le cœur de l'homme, ce n'est pas seulement l'absence de guerre.*

*La Paix, c'est beaucoup plus que cela.*

*La Paix : c'est l'instauration d'un certain ordre international — d'une harmonie entre les nations, d'une coopération fraternelle entre tous les peuples.*

*Sans doute, une paix durable exige des conférences, des accords diplomatiques, des traités basés sur la justice et le droit — mais elle requiert, avant tout, des hommes de bonne volonté capables de porter sur leurs robustes épaules, les fardeaux du prochain.*

*La Paix suppose compréhension et Amour.*

*En dehors de cela, il ne peut exister que chaos, intrigues et batailles.*

*Prenons ici la résolution d'être de ces artisans de la Paix et, pour cela, installons-la :*

— *En nous-mêmes,*

— *Au sein de nos familles,*

— *Dans la société par le règne de la justice et de la vérité.*

*Pour conclure, je vous citerai quelques vers de Mgr JULIEN :*

« Vous qui passez en pèlerins près de leurs tombes  
Gravissant leur calvaire et ses sanglants chemins  
Ecoutez la clameur qui sort des hécatombes  
Peuples soyez unis, Hommes soyez humains. »

## UNE RÉPONSE PEU SATISFAISANTE...

Société Nationale des Chemins de Fer Français  
Région de l'Ouest

20, rue de Rome - PARIS (8<sup>e</sup>)

Paris, le 2 novembre 1962.

Monsieur le Maire  
de la Ville de Saint-Cloud

Monsieur le Maire,

*Par lettre YC/MF, du 7 septembre 1962, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la gêne que cause aux populations riveraines de la voie ferrée à St-Cloud, l'utilisation du sifflet par les mécaniciens des trains de passage, ainsi que sur les désagréments et dangers résultant de la circulation de trains lourds dans ce même secteur.*

*J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne l'usage du sifflet, les agents de machines appliquent les dispositions réglementaires approuvées par M. le Ministre des Travaux Publics.*

*Il s'agit d'une part, de coups de sifflets obligatoirement donnés à l'approche de certains points singuliers tels que les tunnels, et d'autre part, d'une signalisation sonore temporaire à l'approche des chantiers de travaux.*

*Dans ce dernier cas, les règlements de sécurité prescrivent, en effet, aux mécaniciens de signaler leur approche par des signaux acoustiques codés (un coup bref, un coup long, un coup bref, à la vue du tableau à distance signalant la vitesse à observer; un coup prolongé à la vue du signal d'exécution placé au début du chantier). Ces signaux ont un double but: tout d'abord*



annoncer au personnel travaillant sur le chantier l'approche d'un train et la nécessité de se mettre en sécurité, ensuite donner la preuve que le mécanicien s'est bien rendu compte de la présence des signaux de ralentissement.

Or, il se trouve justement qu'un chantier de travaux a été ouvert récemment pour la remise en état d'un mur de soutènement côté impair en gare de Saint-Cloud, ce qui a entraîné l'implantation de signaux de ralentissement pour limiter la vitesse à 30 km/h au droit des travaux. La date de fin de travaux est prévue pour le 15 décembre environ.

Il existe également des ralentissements temporaires sur la ligne de Puteaux à Issy-Plaine.

En définitive, nous ne pouvons faire supprimer les coups de sifflet, mais nous avons recommandé à plusieurs reprises à nos agents de conduite de limiter au strict minimum compatible avec les règles de sécurité ferroviaire, le bruit émis par le sifflet des locomotives. Nous renouvelons ces recommandations.

En ce qui concerne les trains lourds remorqués par locomotives Diesel, il s'agit pour la plupart de trains de messageries à destination ou en provenance de Bati-gnolles, qui ont toujours emprunté cet itinéraire. Seul, un train de minerai emprunte cette ligne depuis 1958.

L'enquête effectuée par notre Service de la Voie n'a fait apparaître aucun accident de mur de soutènement depuis 1951; il s'agissait alors du mur Garabedian Navarre; il fut démontré à l'époque que l'origine de cet accident était imputable à d'importantes fuites d'eau.

Lors d'une récente visite des murs de soutènement de la gare de Saint-Cloud, aucun désordre n'est apparu du côté pair et du côté impair, seules des fissures anciennes ont été décelées; elles font l'objet des travaux actuellement en cours.

Par ailleurs, nous nous efforçons de diminuer les bruits de roulement en remplaçant les rails présentant de l'usure ondulatoire; pour cette raison nous envisageons d'entreprendre sous peu le renouvellement d'une zone de rails de la voie 2 en tête du quai côté Versailles de la gare de Saint-Cloud.

De l'exposé ci-dessus, je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir retenir que, dans la limite des règlements qui nous sont imposés et que nous sommes tenus de faire respecter, nous nous efforçons de réduire les inconvénients qui résultent, pour les riverains de la S.N.C.F., de la proximité de la voie ferrée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le Directeur,  
Signé: illisible.

---

**CENTRE DE TRANSFUSION SANGUINE  
DE VERSAILLES**

Monsieur le Maire,

Nous tenons à vous remercier vivement pour le succès obtenu lors de notre dernière Collecte de Sang à Saint-Cloud. Nous avons pu au cours de ces trois jours, accueillir 298 Donneurs dans des locaux très agréables. Ce résultat nous a été très utile pour faire face à des demandes toujours plus importantes et urgentes.

La réception chaleureuse de M. Rollin lors de la cérémonie du jeudi 20 septembre ainsi que le nombre des généreux Diplômés prouvent la compréhension que notre œuvre trouve près de Vous et des habitants de votre Ville.

Avec l'assurance de notre profonde gratitude, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à notre parfaite considération.

Docteur GROSDHOMME.

Le Directeur du Centre de Transfusion:  
Docteur SAINT PAUL.

---

**DECORATIONS**

**MERITE AGRICOLE**

Promotion du 14 juillet 1962  
par arrêté du 10 juillet 1962, est promu au grade de  
**COMMANDEUR**

M. Lucien GUYOT, professeur de botanique à l'école nationale supérieure agronomique de Grignon, domicilié à St-Cloud, 2, rue du Pierrier.

**MERITE SOCIAL**

M. Roger LARVET, administrateur de société inter-municipale mutualiste, 1, avenue Belmontet.

**MERITE COMBATTANT**

M. POTIER, anciennement domicilié à St-Cloud, actuellement 54, rue Denfert-Rochereau, Mantes-la-Jolie.

**MEDAILLE D'HONNEUR  
DE LA POLICE FRANÇAISE**

Par arrêté du 5 juin 1962, la médaille d'Honneur de la Police Française est décernée aux fonctionnaires dont les noms suivent en récompense de leurs bons services et du dévouement dont ils ont fait preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

M. DUROZIER, officier de police à St-Cloud.  
M. HAMELIN André, sous-brigadier à St-Cloud.  
M. LE MOULLEC Joseph, sous-brigadier à St-Cloud.  
M. RADENAC René, sous-brigadier à St-Cloud.

**MEDAILLE D'HONNEUR  
DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE**

**ARGENT**

Par arrêté du 30 avril 1962, est décernée à  
Mlle ETCHEGARRAY Jeanne, ouvrière professionnelle  
à l'hôpital de St-Cloud.

Mme PEUDEPIECE, femme de service à l'école maternelle de Montretout.

Mme ROUX Marie, infirmière à l'hôpital de St-Cloud.

Mlle VOILLEMINE Jeanne, infirmière à l'hôpital de Saint-Cloud.



*Diplôme d'Honneur des porte-drapeau des Associations  
d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre*

Par arrêté du ministre des Anciens Combattants  
et Victimes de Guerre  
en date du 25 juillet 1962, a reçu cette distinction  
M. LESNE Simon, porte-drapeau de la 168<sup>e</sup> section de  
Saint-Cloud-Garches et environs des médaillés mili-  
taires, 34, rue d'Orléans.

Toutes nos félicitations aux nouveaux promus ou dé-  
corés.

**CANDIDATS AYANT SATISFAIT  
AUX EPREUVES THEORIQUES ET PRATIQUES  
DU BREVET DE SECOURISTE  
DE LA PROTECTION CIVILE  
AU COURS DU MOIS DE FEVRIER 1962**

**Examen organisé à Saint-Cloud  
Le 7 février 1962**

« Secouristes de la Protection Civile »

<i>Nom et prénom</i>	<i>Mention</i>
Bacciocchi Hélène .....	Assez bien
Bertrand Robert .....	
Choiset Jean-Luc .....	Assez bien
Collet Philippe .....	Assez bien
Conrat Catherine .....	Assez bien
Conrat Daisy .....	Bien
Deville Hervé .....	
Duquesnoy Catherine .....	Assez bien
Ferrey Marc .....	
Fèvre Odette .....	Assez bien
Gaurier Jean-Joël .....	Assez bien
Germain René .....	Assez bien
Hardy Thierry .....	Assez bien
Isambert Bernadette .....	Assez bien
Isambert Michel .....	Assez bien
Itasse Roger .....	Assez bien
Latte Nicole .....	
Le Venec Alain .....	Assez bien
Michoudet Gérard .....	
Normand Gérard .....	
Poveda Jean-Louis .....	
Prost Jean .....	
Régnier Française .....	Assez bien

**CHRONIQUE DU JUMELAGE**

Allocution prononcée par M. Hopmann, Maire de  
Bad-Godesberg, à l'occasion de la visite du Président  
de Gaulle dans cette ville.

*Monsieur le Président,*

*Au nom de la ville de Bad-Godesberg, je vous souhaite  
de tout cœur la bienvenue, ainsi qu'aux personnalités  
qui vous accompagnent. Nous sommes heureux de votre  
venue et nous vous remercions d'avoir bien voulu nous  
consacrer un peu de temps, malgré les obligations que*

*vous impose votre visite officielle à la République  
Fédérale Allemande.*

*Monsieur le Président,*

*Bad-Godesberg se qualifie à bon droit de ville inter-  
nationale. De nombreux congrès internationaux tien-  
nent ici leurs assises et cela nous a souvent offert la  
possibilité de saluer chez nous des citoyens de votre pays,  
de notre voisine la France. De nombreux diplomates  
habitent notre cité. Sur les 93 Etats accrédités auprès de  
la République Fédérale Allemande, 37 Chefs de Missions  
résident à Bad-Godesberg et 35 Chancelleries y sont  
installées. Nous avons d'autre part la grande joie d'avoir  
parmi nous l'Ambassade de votre pays. Avec les Ambas-  
sadeurs de France nous avons toujours été liés par des  
rapports les plus amicaux. Aussi est-ce pour nous,  
aujourd'hui, un honneur de pouvoir également saluer  
le nouvel Ambassadeur de France, son Excellence  
M. de Margerie.*

*Puisque je parle de nos rapports avec la France,  
permettez-moi de rappeler que, depuis plusieurs années,  
Bad-Godesberg est liée par jumelage à la ville de Saint-  
Cloud, avec laquelle nous cultivons une étroite amitié.*

*Monsieur le Président,*

*Il n'entre pas dans notre tâche de faire de la grande  
politique. Toutefois, nous vous exprimons, à vous, et  
à notre Chancelier Fédéral, le Docteur Adenauer, notre  
sincère gratitude pour votre grande œuvre politique :  
la fondation de l'amitié entre la France et l'Allemagne.  
Cet acte entrera dans l'histoire. Chez nous, tous le  
savent et surtout notre jeunesse.*

*Et maintenant pour terminer, Monsieur le Président,  
je vous adresse deux prières :*

*Daignez, je vous prie, apposer votre signature sur le  
livre d'or de la ville de Bad-Godesberg, comme l'ont  
déjà fait tant de hautes personnalités. C'est le plus  
grand honneur qu'une ville puisse faire.*

*Daignez ensuite accepter, en qualité d'hôte de notre  
ville, ce tableau qui représente la maison dans laquelle  
nous sommes. Cette maison porte un nom français  
« La Redoute » et a été fondée en 1792 par le dernier  
Prince Electeur de Cologne Max François. Elle est parti-  
culièrement caractérisée par la salle Beethoven où se  
rencontrèrent Haydn et Beethoven. Puisse ce tableau  
rester pour vous un petit souvenir de votre visite à  
Bad-Godesberg !*

**"REFLETS D'ALLEMAGNE"**

*Choristes et acteurs du Lycée de Garçons de Saint-Cloud  
en tournée à Bad-Godesberg :*

**27 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1962**

Quand nous sommes arrivés à Bad-Godesberg le 28 septembre, la  
nuit était déjà tombée depuis longtemps.

Nous étions attendus beaucoup plus tôt: le Secrétaire de Mon-  
sieur le Maire, Madame Bauer, dont nous allions apprécier plus  
d'une fois le dévouement, dut quitter une cérémonie importante  
qui se déroulait à la mairie, pour nous diriger jusqu'à l'auberge  
de Jeunesse, haut perchée dans un quartier excentrique. Nous som-  
mes très reconnaissants à la Direction et au personnel de cet énorme  
caravansérail d'avoir, à plusieurs reprises, consenti en notre faveur



une dérogation au règlement de la maison. N'avons-nous pas été, chaque soir, en retard pour le dîner ? A cause de la longueur du voyage, tout d'abord, le lendemain, parce que nous ne pouvions quitter trop vite les amis nombreux venus entendre notre concert et voir notre spectacle, enfin ce troisième jour, retenus par le charme du Rhin et de ses châteaux, mais surtout par les voitures qui se pressent en files compactes sur les autoroutes allemandes autant que sur les nôtres en une fin d'après-midi dominical. Nos jeunes lycéens se sont pour la plupart soumis de bonne grâce aux usages, nouveaux pour eux, des Auberges de Jeunesse, et l'on n'eut point trop de peine à leur faire, à tour de rôle, laver la vaisselle, balayer les dortoirs et nettoyer à grande eau la salle de bains. Ils eurent plus de mal à plier les couvertures conformément aux instructions, d'ailleurs prodiguées dans une langue qu'ils n'entendaient pas ! De plus, ils n'ont jamais donné le moindre signe de fatigue : le sommeil fut régulièrement tardif, et le réveil, matinal.

En fait, il était nécessaire de commencer tôt la journée. Ainsi, le samedi matin, lendemain de notre arrivée, tandis que les uns vauquaient aux divers travaux ménagers, et que d'autres, plus nombreux, prenaient une salutaire détente sur le proche terrain de jeux, quelques-uns mettaient la dernière main à des accessoires délicats. Mme Bauer vint nous servir de guide une fois encore, et nous conduisit au « Cusanus-Gymnasium », où nous attendaient M. Chavegrand, M. Laffont, et aussi Madame la Directrice de l'établissement, qui nous fit aussitôt rencontrer quelques grands élèves disposés à nous venir en aide au cours de nos préparatifs. Ces élèves ont passé avec nous la journée presque entière ; ils parlaient assez bien français ; l'un d'eux connaissait même *Les Plaideurs* presque aussi intimement que les membres de la troupe ; un autre a interviewé le plus âgé de ses camarades français sur ses premières impressions d'Allemagne et sur la pièce qui allait être jouée, et l'enregistrement de cet entretien, sur bande magnétique, resterait dans les archives de l'école ; bref, jusqu'au départ des spectateurs, lycéens allemands et lycéens français ont, sur le plateau et aux abords de la scène réellement fraternisé, et ce furent là peut-être les heures les plus riches de notre séjour. Heures bien remplies de toutes les façons, puisqu'en même temps la chorale répétait, les acteurs plantaient leurs décors, et un élève de première, choisi par M. Chieze, organisait à l'entrée de la salle une exposition des gravures que le Maître avait bien voulu lui confier.

Ces travaux furent interrompus pour une récréation quelque peu solennelle. En effet, Monsieur le Maire nous avait conviés pour le déjeuner dans l'immense « Salle des Chevaliers » du Godesburg, d'où l'on peut voir toute la ville, ses environs, et même, simple filet d'argent, le Rhin. Quel honneur pour nos jeunes artistes : être les hôtes d'un « Burgmeister » en tenue d'apparat, entendre de sa bouche un chaleureux discours de bienvenue, traduit pour eux à mesure par un germaniste distingué, M. Chavegrand, et recevoir de sa main, comme un présent personnel, un carreau de céramique portant les armes de Bad-Godesberg ! Mais il fallut revenir sans tarder au « Cusanus » pour achever dans la fièvre la préparation du spectacle. Le théâtre, pourtant simple dépendance du « Gymnasium », nous avait paru dès l'abord si vaste, si bien entretenu et si parfaitement aménagé, que l'ardeur au travail s'en était trouvée — au moins — décuplée. Mais les spectateurs, dans une telle salle, ne pouvaient souffrir la médiocrité !... Par bonheur, les enfants, à de rares exceptions près, semblaient ignorer le redoutable « trac » des professionnels. Faut-il l'avouer ? Leurs deux mentors se sentaient moins stoïques !

Enfin, quand six cents places furent occupées, c'est-à-dire quand on eut introduit Monsieur le Maire entouré de conseillers, des Français représentant l'Ambassade, des journalistes de Godesberg et de Bonn, des professeurs de français et des élèves des sept établissements d'enseignement secondaire de la ville, le rideau s'écarta, et M. Laffont, accompagné par un pianiste venue spécialement de Paris, fit entendre les premières notes du *Concerto en mi*, pour violon, de Jean-Sébastien Bach. Cette œuvre illustre fut jouée avec un brio qui suscita l'enthousiasme d'un public réputé difficile. Ensuite, comme un hommage à ses hôtes, que parut toucher cette attention, la chorale entonna, en allemand, le fameux « *Stille Nacht* », puis un choral de Bach, et, pour achever la première

partie du concert, un chant gracieux du folklore lyonnais, « *A la rosée* ».

Le décor du Maître Jean Chieze apparut alors, dans la pénombre. Un bourdonnement d'admiration se répandit aussitôt, perçu même des coulisses. Un spectateur nous dirait, plus tard, que jamais un tel décor n'avait été dressé sur la scène de ce théâtre. On admira l'ingéniosité du dispositif, armature métallique, démontable, portant la toile peinte, et, plus encore, l'harmonie des couleurs, concert un peu triste de gris, de bleu, d'ocre et de noir, et la hardiesse du dessin, six fenêtres, deux portes et un soupirail étant figurés, la plupart en trompe-l'œil, dans quatre pans de mur particulièrement étroits. Les costumes, exécutés par les familles des acteurs d'après des dessins originaux de M. Chieze, ressortaient sur les demi-teintes des maisons, et exprimaient aussi, sommairement mais Maire monta sur la scène et nous adressa un bref, mais vibrant discours.

Bien des spectateurs, avant de quitter le « Gymnasium », s'attardèrent devant les vitrines de fortune où l'on avait disposé un ensemble de gravures sur bois du plus ancien professeur de dessin du Lycée de Garçons de Saint-Cloud. Dans une œuvre déjà si abondante et si variée, on eût aimé pouvoir faire un choix moins restreint, mais les planches apportées à Bad-Godesberg appartenaient à quelques-uns des plus fameux livres illustrés dus au talent proprement magistral de Jean Chieze, et les connaisseurs allemands, férus de bibliophilie, ou intéressés par une technique ancienne mais peu courante, ou encore simplement attirés par ce qui est beau, furent comblés par l'exposition qui leur était offerte, et ne cachèrent pas leur admiration.

Le lendemain, les artistes se changèrent en touristes. La municipalité de Bad-Godesberg mit un car à leur disposition, et leur donna pour guides cinq professeurs allemands, qui, dispersés de l'avant à l'arrière de la voiture, surent entretenir une conversation nourrie par les souvenirs de la veille et le spectacle qui se déployait de toutes parts. Nous remontions en effet la vallée du Rhin, sur la rive gauche, et c'était, à chaque détour de la route, l'apparition d'une nouvelle hauteur boisée, d'un nouveau burg à la cime, tandis que, sur le vaste fleuve, allaient et venaient, sans cesse, des péniches. Nos cicérons eurent la délicatesse d'ordonner une première halte auprès du tombeau de Hoche, que bien peu de nos élèves s'attendaient à voir à Wetzlar, si loin de son Montreuil natal. Le second arrêt fut à Coblenze, au pied du monument élevé par l'empereur Guillaume en commémoration de l'unité allemande : construction sévère et sans âme, dont la demeure fait sourire, et qui pourtant, masse noire plantée au confluent de la Moselle et du Rhin, ajoute à la grandeur majestueuse du site. Les enfants se sont pressés de monter jusque sur la plate-forme la plus haute, d'où le paysage se découvre dans toute son ampleur. Le déjeuner nous fut offert dans un restaurant aux boiseries romantiques, installé au pied du Marksburg. Nous visitâmes ensuite le château, guidés par le Conservateur en personne. Il nous en fit connaître les moindres replis, et ses commentaires, dispensés en français, retinrent sans relâche l'attention des enfants, mais surtout lorsqu'il montra, joignant le geste à la parole, comment un lansquenet portait le casque et maniait l'épée. Il était bien tard quand nous quittâmes le château et l'autocar fut souvent immobilisé, dans la masses des voitures, comme un navire pris dans les glaces. Ce retour, pourtant, ne fut point fastidieux : les langues, sinon la voiture, allaient bon train, les chansons succédaient aux chansons, chacun lançait une réplique des *Plaideurs* qu'il avait retenue de la représentation de la veille. Au moment de quitter nos compagnons de route, nous eûmes l'impression de serrer la main à des amis. Déjà, notre propre départ nous paraissait imminent. Mais nous eûmes encore la joie et l'honneur d'entendre un discours d'adieu émouvant et quasi paternel de Monsieur le Maire, qui avait pris la peine de monter, malgré l'heure tardive, jusqu'à l'Auberge de Jeunesse pour voir les enfants une dernière fois, accompagné d'un professeur de la Realschule, M. Angersbach, que avec précision, le caractère des personnages. Nous redoutions que le public n'eût quelque peine à suivre l'intrigue embrouillée et à comprendre la langue si originale des *Plaideurs*. Un résumé de la pièce avait été spécialement écrit pour être lu, en allemand,



par M. Chavegrand, avant chacun des actes, et c'est seulement parce qu'on nous pria de réduire le plus possible la durée de notre séance, à l'intention de beaucoup de jeunes spectateurs venus de loin, que nous renonçâmes, non sans appréhension, à cette lecture. Or, nous sentîmes très vite que nos craintes étaient sans objet. A l'annonce de notre spectacle, on s'était mis, dans les classes, ou par initiative personnelle, à étudier une comédie qui, pour être la seule d'un grand tragique, n'en attirait que plus la curiosité. Les rires éclatèrent à tous les moments où il fallait rire, les acteurs eurent l'impression d'être soutenus constamment par la sympathie active d'un public éclairé, qui, même, ne put se retenir d'interrompre par ses applaudissements la scène fameuse du procès, après l'exposé du *fait* débité tout d'une haleine. La joie d'avoir été si bien compris, et d'avoir ainsi fait mieux connaître une œuvre mineure d'un écrivain illustre, fut la plus belle récompense d'élèves qui, depuis une, ou deux, ou même trois années, « travaillent » *Les Plaideurs*, et s'efforcent de les jouer mieux.

Pour finir, la Chorale offrit à ses auditeurs « *Sylvestrick* » et « *Ma douce Annette* », deux chants bretons fort émouvants, « *L'amour de Moy* », si frais malgré ses quatre siècles, et « *Se Canto* », bien choisi pour clore dans la joie une réunion amicale, et dont la vigueur et l'allégresse de chant populaire languedocien Avant que le rideau se fût refermé définitivement, Monsieur le furent parfaitement rendues. Les rappels, nombreux, s'adressèrent à la Chorale, sans doute, mais surtout à son chef, qui venait de son rôle de pilote, tenu tout au long de notre voyage sur les bords du Rhin, avait dû pourtant suffisamment lasser.

Oserons-nous dire maintenant que le voyage de Bad-Godesberg à Saint-Cloud parut court, alors que les parents, bien qu'avertis de l'heure probable d'arrivée par Monsieur le Proviseur à qui nous avions adressé, de Fumay, un télégramme, éprouvèrent ce soir-là, passé neuf heures, une impatience mêlée d'inquiétude ? Cette impression des enfants fut un effet magique des souvenirs qui, déjà, s'épanouissaient en eux, dont le charme commençait à agir et ne cesserait plus, dès lors, de les enchanter.

On ne peut achever autrement un récit fait en leur nom qu'en disant leur reconnaissance, profonde et sincère, à M. Hopmann, Maire de Bad-Godesberg, à Madame la Directrice du « Cusanus-Gymnasium », à tous les professeurs qui les ont récurés le long du Rhin, à Madame Bauern, et à tous leurs hôtes dévoués de l'Auberge de Jeunesse. Ils savent aussi tout ce qu'ils doivent à M. Chavegrand, Maire de Saint-Cloud, à Madame Clément et à M. Monsel, Maires-Adjoints, spécialement intéressés par cette entreprise, à la Municipalité tout entière, à Monsieur le Proviseur, à Monsieur le Censeur et à Monsieur l'Intendant du Lycée de Garçons, à M. Chavegrand enfin, interprète infailible, toujours si jeune parmi les jeunes, et qui a, pendant de longs mois, d'une plume alerte ou d'une voix persuasive, étudié avec nos hôtes futurs, ses amis, l'organisation de notre tournée. Toutes et tous, ont activement travaillé au succès de l'entreprise, et contribué ainsi, pour leur part, à rendre plus fraternelles les relations entre les peuples.

Octobre 1962.

J.-Ph. ROYER  
Professeur agrégé de lettres  
de Garçons de Saint-Cloud.

## ILLUMINATIONS

Suivant l'exemple de nombreuses villes, les commerçants du quartier du Centre ont voulu, à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, illuminer les rues. C'est ainsi que la rue Royale, la rue de l'Eglise et une partie de la rue d'Orléans ont été garnies de guirlandes lumineuses du plus joli effet. Des sapins illuminés ont été placés à différents endroits complétant ainsi la déco-

ration faite par la ville qui a dressé en plusieurs carrefours des sapins garnis de lampes électriques.

On ne saurait trop féliciter le comité des fêtes et les commerçants qui ont pris cette initiative et nous souhaitons que les habitants qui ont admiré ces illuminations reconnaissent le souci de leur être agréable en réservant leurs commandes aux commerçants clodoaldiens.

M. le Maire et la municipalité ont pris part au vin d'honneur auquel ils avaient été conviés, d'une part, par le Comité des fêtes et les commerçants de la rue Royale, d'autre part, par les commerçants de la rue d'Orléans.

---

## Les Activités des Associations locales

---

### Mouvement "Vie libre"

Des adhérents du mouvement « Vie Libre » qui va fêter son dixième anniversaire se sont réunis à St-Cloud dans l'espoir d'y fonder bientôt une section.

Ce mouvement a pour but de faire une chaîne d'amitié entre des buveurs guéris qui s'engagent à se soutenir mutuellement et à aider les buveurs qui veulent guérir.

L'alcoolique est un malade comme les autres qui bénéficie des traitements de la médecine moderne; toutefois, dans la famille du malade, dans son quartier, dans son travail, de nombreux sympathisants sont nécessaires pour maintenir l'efficacité de la cure. Un résultat durable ne pourra s'obtenir qu'avec la participation d'un entourage averti et principalement avec le soutien de ceux qui ont connu le même problème.

C'est à la réalisation de ce climat amical nécessaire que répond le mouvement « Vie Libre ».

\*  
\*\*

Le Comité Cantonal de défense contre l'alcoolisme dont un des principaux objets est l'aide au mouvement « Vie Libre » fait savoir que sa permanence est le mardi de 17 à 18 h., 14, rue des Ecoles.

---

## FEDERATION NATIONALE DES COMBATTANTS REPUBLICAINS

### Section de Saint-Cloud

Au cours d'une Assemblée Générale le 23 juin 1962, le bureau a été composé comme suit:

Président: M. J.L. FLOTTERER, 10, avenue Foch, Saint-Cloud.  
Secrétaire: M. Jack ANNET, 151, rue de Buzenval, Garches.  
Trésorier: M. GODIN, 2, rue de l'Eglise, Saint-Cloud.



## ECHECS

La Coupe de St-Cloud, qui s'est déroulée dimanche 22 septembre, fut très disputée et vit la victoire de M. Bardiau devant Messieurs Brissaud et Dekeyser.

Nous remercions Monsieur le Maire qui a bien voulu honorer de sa présence cette manifestation traditionnelle qui marque la reprise des activités du Cercle. Tous les Clodoaldiens échéphiles sont donc invités au Café Leymarie, 1, rue du Pierrier, tous les samedis, à partir de 14 h 30.

## CHEZ LES VIEUX TRAVAILLEURS

Un excellent goûter a été offert le 27 octobre dernier aux Vieux Travailleurs de St-Cloud dans les salles du Centre culturel. Au cours de ce goûter, M. Kupecky, candidat à l'opéra, souleva l'enthousiasme des auditeurs par le charme d'une voix à la fois veloutée et puissante. Mmes Barbet, Dufour et Verwaecke eurent également un grand succès dans leurs chants de la « belle époque ». Tous nos vieux amis se séparèrent visiblement heureux d'avoir oublié pendant quelques heures leurs soucis quotidiens.

## LE CERCLE HIPPIQUE DE SAINT-CLOUD

La période hivernale ne ralentit en rien l'activité du Cercle Hippique de Saint-Cloud. L'équitation s'y pratique pendant la semaine au manège de l'A.C.B.B., puisque le Président de l'A.C.B.B. (section Equestre), M. Perlos a l'amabilité d'y accueillir les Clodoaldiens, et le premier dimanche de chaque mois, dans la forêt de Maisons-Laffitte, sous la direction éclairée de M. Delcroix qui préside aux destinées de la « Sabretache ».

M. Robert Risch, le si dévoué directeur sportif du C.H.S.C. veille à la parfaite organisation de ces reprises et de ces sorties.

Moniteurs au manège et à l'extérieur : Mmes et Mlles Gaillard, de la Sayette, Tetreau, Saldo, Thoreau, Tesnière, Vaissière, Bourgeois, de Comminges, Rivallain, Migaton; MM. Morlot, Risch, Foot Rivallain, ainsi que le Président du Cercle, Jean de Faucon.

Félicitations à Mlle Moisan et Mlle Dominique Tetreau qui, cette année, ont satisfait avec succès aux examens d'équitation du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degré.

La comtesse de Comminges, Mlle Marie-José de La Sayette, MM. Louis et François Morlot sont venus récemment grossir les effectifs du Cercle et M. Paul Risch en a été désigné comme le secrétaire.

Qu'il nous soit permis en terminant, d'exprimer le vœu qu'un jour prochain, le Cercle Hippique de Saint-Cloud se voie enfin attribuer des installations hippiques qui lui soient propres, et qui lui donnent son essor définitif.

## A PROPOS DE CHIENS

Chiens de toutes races

ne laissez de traces

que dans les ruisseaux

A Saint-Cloud, il y a 96 km de caniveaux!!!

## Compte Rendu Analytique de la Séance du Conseil Municipal

du 1<sup>er</sup> Octobre 1962

*Etaient présents :* M. Chaveton, Maire, MM. Monsel, Rollin, Mme Clément, MM. Raynaud, Clément, Coutureau, Adjoint, MM. de Plinval, Larique, Ravaisse, Petit, Maillet, Mme Choiset, MM. Guillaume, Pleau, Lemonnier, Schmitt, Mme Desaubliaux, M. Delahaye, Mme Lorrain, M. Hardouin.

*Absents excusés :* MM. Collain, Marin, Bourgues, Giraud, Colin. Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. Collain a donné pouvoir à M. de Plinval,  
M. Marin a donné pouvoir à M. Monsel,  
M. Bourgues a donné pouvoir à M. Chaveton,  
M. Giraud a donné pouvoir à M. Schmitt,  
M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume.

\*\*

M. Hardouin est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

\*\*

A l'ouverture de la séance, M. le Maire fait savoir que M. Hopman, Burgermeister de Bad Godesberg, a été nommé Officier de la Légion d'Honneur. Lettre de félicitations lui a déjà été adressée et le Conseil Municipal y joint ses compliments.

M. le Maire fait part du décès, survenu à St-Raphaël, de S.A.R. la Princesse de Grèce et de Danemark, née Marie Bonaparte, dont les cendres ont été transférées à Athènes. Le Conseil s'associe aux condoléances adressées à la famille par le Maire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association des Amis de l'Eglise de Montretout au sujet de la garantie d'emprunt votée lors de la dernière session du Conseil Municipal.

Dont acte est donné par le Conseil.

\*\*

Les procès-verbaux des séances des 15 et 18 juin 1962 sont adoptés à l'unanimité, sans observations.

\*\*

Passant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour,

LE CONSEIL,

à l'unanimité des membres présents :

1<sup>o</sup> Décide de fixer à 1,50 NF par jour de courses le droit de stationnement des voitures automobiles jusqu'à 10 places; et à 5 NF le droit de stationnement des voitures automobiles de plus de 10 places,

Autorise le Maire à signer un forfait avec la Chambre Syndicale des propriétaires d'Autocars sur la base de 9.000 NF pour la saison de courses 1962-1963.

Après interventions de M. Lemonnier qui s'étonne qu'un parking d'autocars soit, les jours de courses, situé si près d'une voie à grande circulation, de M. Ravaisse qui demande le relèvement des tarifs jugés insuffisants, de M. Schmitt qui, vu le danger et le préjudice causés souhaite la disparition des cars à St-Cloud : position de principe, et de M. le Maire qui répond qu'un sursis de quelques mois pour trouver une solution au problème du



parking des cars est désirable en raison des travaux de voirie entrepris par la Ville de Rueil.

2° Adopte le tarif suivant (2,50 NF pour le repas et 0,50 NF pour la garderie et le goûter) applicable aux parents dont les enfants fréquentent la garderie municipale.

3° Décide de porter, compte tenu de l'indice du coût de la vie, à 2,80 NF le tarif plein (tarif C) du prix des repas consommés dans les cantines scolaires,

à 2,20 NF le tarif B pour les personnes dont les ressources font apparaître un quotient familial compris entre 201 et 250 NF,

et à 1,10 NF le tarif A pour les personnes dont le quotient familial est compris entre 140 et 200 NF.

4° Décide la création d'un poste de contremaître principal dans le classement indiciaire des emplois communaux.

5° Décide de majorer de 2,50 % à compter du 1<sup>er</sup> juin 1962, les traitements alloués aux quatre agents contractuels de la Mairie, considérant que les augmentations de salaires de ces agents ne suivent pas automatiquement celles des agents titulaires.

6° Décide d'appliquer au personnel communal les dispositions de l'arrêté du 27 juin 1962 relatif aux indemnités pour travaux pénibles, dangereux, insalubres ou salissants, tout en faisant remarquer que ces indemnités sont dérisoires.

7° Décide l'adoption du classement indiciaire révisé pour certaines catégories d'emplois communaux, ce qui permettra à 16 agents la remise à jour de leur situation administrative.

8° Adopte les dispositions du décret n° 62.544, du 5 mai 1962 fixant pendant une période de 5 ans la limite d'âge à 40 ans pour la nomination de nouveaux agents communaux.

9° Accorde la participation communale pour la remise en état et la modernisation de l'éclairage de la route nationale 185 (boulevard de la République et avenue du général Leclerc).

Ouvre à cet effet un crédit de 23.175 NF.

10° Rappelant sa délibération en date du 18 juin 1962,

Décide de contracter, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt de 320.000 NF remboursable en 30 ans, au taux de 5,25 %, pour financement de la part communale dans la réalisation du Centre Social de la Passerelle, ce qui entraînera des annuités de 21.413,42 NF.

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt.

11° et 12° Décide de contracter auprès de la Sté Robert Lefevre et Cie deux emprunts d'un total de 404.296 NF au taux de 6,65 % entraînant une annuité de 42.951,98 NF.

L'un de 281.340 NF en vue de l'acquisition de la propriété de Crécy, place de l'Eglise, l'autre de 122.956 NF pour achat de terrains destinés à l'aménagement du parking du rond-point Tissot.

Autorise, en conséquence, le Maire, à signer les contrats de prêt.

13° Décide d'affecter les fonds de la Caisse Départementale Scolaire pour 1963 à raison d'1/10<sup>e</sup> pour achat de matériel d'enseignement dans tous les groupes et de 9/10<sup>e</sup> pour la construction d'une salle et d'un plateau d'Education Physique au Groupe Scolaire primaire du Val d'Or, ainsi qu'il en découle de la circulaire ministérielle du 20 juin 1962.

14° Considérant que les frais de secrétariat pour les consultations prénatales et de nourrissons, selon les instructions du

Ministère de la Santé Publique et de la Population, incombent à la Mairie,

Décide leur prise en charge pour les années 1960 et 1961.

15° Après essais de négociations inutiles avec la S.N.C.F.,  
Par 25 voix contre 1,

Celle de M. Lemonnier qui vote contre le principe d'une redevance annuelle qu'il estime d'un montant si ridicule qu'il serait préférable, propose-t-il, d'acheter carrément le terrain.

Autorise le Maire à signer une convention prévoyant une redevance de 10 NF par an avec cet organisme pour l'occupation par la Ville d'un terrain de 13,44 m<sup>2</sup> sis à l'emplacement de l'ancien kiosque de la gare de Montretout, qui sert actuellement de parking.

16° A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer une convention pour la garantie des crédits bancaires à contracter par la Sté d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de St-Cloud, dite S.E.M.I.C.L.O.U.D.

17° Décide de demander une participation aux constructeurs pour frais d'équipement collectif (égoûts, trottoirs...), selon la législation en vigueur et fixe, suivant décision antérieure, à 300 NF par pièce habitable le montant de cette participation;

Autorise le Maire, dans le cadre de la somme ci-dessus indiquée, à fixer le montant dû par chaque réalisateur.

18° Décide la mise en concession du service de l'ambulance municipale jusqu'au 31 décembre 1963;

Autorise, en conséquence, le Maire à signer le contrat de mise en concession;

Souhaite que le tarif soit inséré dans le prochain numéro du Bulletin Municipal.

Après une vive discussion au cours de laquelle il est indiqué que la Société concessionnaire a proposé une reconduction de ses services (qui pendant les trois derniers mois furent satisfaisants) et que la subvention de la Commune est réduite de 4.000 à 3.000 NF.

M. Ravaisse désirerait qu'un contrat soit passé avec l'Hôpital de St-Cloud ainsi qu'avec le Centre René Huguenin, afin de réaliser des économies en groupant les déplacements urbains.

M. Hardouin fait observer que le règlement intérieur des hôpitaux publics s'oppose à cette formule idéale...

M. Lemonnier demande instamment que, dans la convention, figure deux clauses :

a) que le kilométrage soit calculé intra-muros;

b) que le tarif départemental soit appliqué quel que soit le parcours.

Il en est ainsi décidé, et M. Hardouin estime qu'il est sage et normal de tenter l'expérience sur une durée de 15 mois.

19° Accorde une subvention de 500 NF au Lycée de Garçons de St-Cloud pour participation aux frais de déplacement d'un groupe d'élèves à Bad-Godesberg lors d'une manifestation culturelle.

20° Ratifie l'état des dépenses imprévues afférentes à l'exercice 1961.

21° Ouvre divers crédits destinés à permettre le paiement d'impôts et de complément de prestations au fonds national de compensation des Allocations Familiales.

22° Admet en non-valeur différentes cotes avérées irrécouvrables.



23° Une fraction de la rue de l'Aqueduc nécessitant une autre dénomination, et M. le Maire ayant proposé le nom de René Caudron, évocateur de locomotion aérienne, M. Hardouin se montre peu favorable à cette appellation en raison du manque d'intérêt porté à la cité par la susdite personnalité. « Au préalable, dit-il, n'oublions pas que le savant Henri Chrétien, Ingénieur, Astronome, Inventeur à renommée mondiale, n'est pas honoré d'une artère de notre Ville qu'il habita et que, dans son laboratoire clodoaldien, il œuvra pour la science universelle. » Mais ceci posé, il verrait d'un œil favorable la partie critique de la rue de l'Aqueduc prendre le nom de « Marie Bonaparte, Princesse de Grèce et de Danemark », une femme de Lettre humanitaire et sociale qui adorait Saint-Cloud et dont le grand nom est indissolublement lié à l'Histoire de notre Ville comme à celle de la France.

A la suite de quoi, le Conseil,

Décide d'appeler le rond-point Tissot « Place Henri Chrétien » et, après avis de l'Association « Les Amis de St-Cloud » à donner prochainement en Assemblée Générale, dénommera la partie en litige de la rue de l'Aqueduc au mieux de la pensée de ses mandants.

24° Procède à la désignation des Membres de la Commission Administrative pour les élections aux Caisses de Sécurité Sociale.

25° Autorise le Maire à signer un engagement de location pour un appartement situé au premier étage du pavillon de gardien des écoles du Val d'Or, rue du Pierrier.

26° Accepte de participer financièrement à l'aménagement d'un parking à la gare du Val d'Or, étant entendu que le District de la Région de Paris accorde une subvention au taux de 75 %; ouvre en conséquence un crédit de 25.000 NF.

27° Accorde la garantie communale à la Sté H.L.M.-Cadres « RESIDENCES » pour la réalisation de 80 logements boulevard de la République, étant entendu qu'en compensation la Ville recevra un droit de présentation de 30 % de ce programme de logement.

28° Emet diverses observations sur le projet d'aménagement et de rénovation du quartier du Centre. Ce qui nécessite la lecture, par M. le Maire, d'un exposé objectif et complet du projet de l'aménagement de la place Clemenceau et de ses abords : conception de l'architecte Le Maresquier, Membre de l'Institut, qui suscite des opinions partagées, mais que domine le souci de l'esthétique et du bien public.

29° Par 16 voix, 8 abstentions, et 2 voix contre,

celles de MM. Ravaisse et Larique qui estiment qu'il n'y a pas lieu d'envisager au sein de l'Assemblée Municipale la création ou l'éventualité de la création de nouvelles taxes à l'encontre des automobilistes, ces derniers pouvant être considérés de par les différents impôts qui leur échoient comme d'excellents contribuables,

Emet le vœu suivant présenté par M. Clément, Maire Adjoint, qui précise que ce vœu ne comporte nullement la création de taxes nouvelles imposées aux automobilistes, mais au contraire, qu'il permettrait d'alléger la charge de ceux qui utilisent un garage.

« Le propriétaire d'un véhicule qui le remise dans un garage paie des impôts (cote mobilière).

« Celui qui possède une voiture et l'abandonne sur la voie publique ne paie de ce fait aucune contribution.

« Cet état de fait paraît paradoxal, aussi le Conseil Municipal émet-il le vœu que les pouvoirs publics étudient cette question. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 45.

Le Secrétaire de Séance :  
Robert HARDOUIN.

## du 20 Novembre 1962

*Etaient présents :* M. Chaveton, Maire, MM. Monsel, Rollin, Mme Clément, MM. Raynaud, Clément, Coutreau, Adjoint, MM. Larique, Ravaisse, Collain, Marin, Petit, Maillet, Mme Choiset, MM. Guillaume, Lemonnier, Mme Desaubliaux, M. Delahaye, Mme Lorrain, M. Hardouin.

*Absents excusés :* MM. de Plinval, Pleau, Colin, Schmitt.

*Absents :* MM. Bourgues et Giraud.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. de Plinval a donné pouvoir à Mme Choiset,

M. Pleau a donné pouvoir à M. Petit,

M. Colin a donné pouvoir à M. Guillaume,

M. Schmitt a donné pouvoir à M. Monsel.

\*

\*\*

M. Maillet est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

\*

\*\*

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 1962 est adopté à l'unanimité, après enregistrement de l'observation suivante de M. Lemonnier sur la 29<sup>e</sup> question de l'Ordre du Jour, qui déclare avoir été compris au nombre des abstentionnistes alors qu'il désirait être porté comme n'ayant pas pris part au vote parce qu'il jugeait que le vœu présenté n'était pas de la compétence du Conseil Municipal. Par ailleurs, M. Lemonnier regrette que les noms des huit membres qui se sont abstenus ne soient pas mentionnés.

Il demande que la 27<sup>e</sup> question de l'Ordre du Jour, concernant l'avis sur le projet de rénovation urbaine, soit inséré in extenso dans le prochain numéro du Bulletin Municipal. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Procédant ensuite à l'examen des questions portées à l'Ordre du jour :

LE CONSEIL, à l'unanimité,

1° Approuve le compte administratif de la Ville pour les opérations de l'exercice 1961, tel qu'il lui est présenté par le Maire.

2° Emet un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 1961.

3° Approuve le projet de budget supplémentaire pour 1962, réglé en recettes et en dépenses à 5.379.551,69 NF (section ordinaire 2.821.600,46 NF et section extraordinaire 2.557.951,23 NF).

Toutefois, refuse l'inscription d'un crédit de 7.000 NF pour frais d'implantation de 2 classes provisoires dans la cour du Lycée de Jeunes Filles, 6 bis, rue Gounod, estimant que l'Etat n'ayant pas tenu ses engagements en ne restituant pas les locaux du Lycée, propriété de la Ville, en 1959, celle-ci serait en droit



d'exiger le paiement d'un loyer qui serait alors d'un montant supérieur aux frais entraînés par le transfert des deux classes provisoires.

Décide de reporter en complément le crédit ainsi annulé sur les rubriques suivantes :

Ch. 1<sup>er</sup> - Article 1.

Traitements et indemnités des agents permanents des services administratifs (révision de classement indiciaire) .. + 3.000 NF  
Ch. XXVI, Article 15.

Participation aux frais d'envoi d'enfants en classe de neige ..... + 3.000 NF

Ch. XXVIII, Article 4.

Subventions aux Stés sportives ..... + 1.000 NF

M. Lemonnier, tout en votant le budget supplémentaire 1962, estime que les recettes du budget primitif sont minimisées et souhaite que certains chapitres soient revus à l'occasion du prochain budget.

4° Fixe le nouveau taux de l'indemnité de gestion accordée au Receveur-Percepteur, receveur municipal de la Ville.

5° Accorde une indemnité supplémentaire à l'entreprise SO-GEMU concessionnaire du service d'enlèvement des ordures ménagères, pour transport en décharge éloignée.

6° Autorise le Maire à signer un contrat de location et d'entretien pour la fourniture de machines à écrire nécessaires aux élèves de la section technique du Collège d'Enseignement Général.

7° Après observation de M. Delahaye, fixe ainsi qu'il suit le tarif de participation des familles des enfants envoyés en classe de neige :

<i>Quotient familial mensuel</i>	<i>Participation journalière</i>
Jusqu'à 150 NF .....	5,00 NF
de 151 à 200 NF .....	6,00 NF
de 201 à 250 NF .....	7,50 NF
de 251 à 350 NF .....	10,00 NF
de 351 à 400 NF .....	13,00 NF
de 401 à 500 NF .....	15,00 NF
au delà de 501 NF .....	17,00 NF

8° Autorise la substitution de la Sté d'H.L.M. « RESIDENCES » à la Sté d'Economie Mixte de la Ville de St-Cloud (SEMICLOUD) pour la réalisation de logements avenue du Mal-Foch et habilite le Maire à signer une convention avec ladite Société réservant 40 logements à la Ville de St-Cloud.

9° Donne un avis favorable à une bourse d'études.

10° Accepte le mémoire de frais et honoraires présenté par un avocat pour procédure devant le Conseil d'Etat.

11° Accepte les indemnités proposées en règlement des frais occasionnés pour des accidents survenus à l'ambulance automobile municipale.

12° Admet en non-valeur un état de cotes irrécouvrables.

13° Après avis favorable de l'Assemblée Générale des « Amis de Saint-Cloud »,

Décide de dénommer rue Marie BONAPARTE (princesse de Grèce et de Danemark), dont le patronyme est intimement lié à l'histoire de St-Cloud, la rue de l'Aqueduc afin d'éviter toute confusion avec l'avenue de l'Aqueduc ;

Cette décision est acquise par 20 voix contre 2, celles de MM. Monsel et Schmitt qui s'opposent à donner le nom d'une rue de St-Cloud à une princesse étrangère qui ne s'est pas particulièrement manifestée en faveur de la commune.

et deux abstentions, celles de MM. Lemonnier et Clément qui s'estiment insuffisamment informés.

14° Accepte de prendre en considération une demande de résiliation de mandat pour travaux d'entretien des bâtiments communaux (maçonnerie).

15° Décide l'adoption du classement indiciaire révisé de certains emplois communaux selon les dispositions de l'arrêté ministériel du 2 novembre 1962.

16° Accorde la garantie communale pour un emprunt de 400.000 NF à contracter par les Ets Hospitaliers de St-Cloud en vue de l'achat d'un terrain près de la Maison de retraite Lélégard.

17° Complète sa délibération du 1<sup>er</sup> octobre 1962 en habitant le régisseur des cantines scolaires à percevoir le prix des repas servis à la garderie municipale et fixe à 3,20 NF le prix d'un ticket lorsqu'un élève prend occasionnellement un repas à la cantine.

18° Le Conseil Municipal, ayant entendu le rapport de M. le Maire présent à la réunion du Conseil d'Administration du Lycée de Garçons du 9 novembre 1962,

Emet le vœu :

— que les terrains actuellement encore disponibles dans l'enceinte des lycées ne soient plus utilisés pour des agrandissements, même provisoires, de bâtiments scolaires ;

— que le plus tôt possibles les baraques disparaissent ;

— que les préaux utilisés à d'autres fins retrouvent leur destination première ;

— que des terrains nouveaux soient recherchés par le ministère de l'Education Nationale à proximité immédiate des deux lycées actuels.

Le Conseil attire l'attention de l'Etat sur la progression constante et rapide des effectifs du Second Degré et estime qu'une prompt décision permettrait de réaliser les acquisitions nécessaires à des conditions beaucoup moins onéreuses que lorsque tous les terrains encore libres seront construits.

19° Sur proposition de M. Lemonnier, le Conseil Municipal,

Emet le vœu :

— que les Ponts-et-Chaussées étudient dans les plus brefs délais le franchissement de la Seine par de nouveaux ponts afin que soit améliorée la circulation entre Paris et la zone Ouest ;

— que dans l'immédiat soit supprimé l'étranglement à la sortie du Pont de Suresnes, côté Bois de Boulogne et que soient matérialisées des voies de circulation pour éviter les abus de priorité des véhicules débouchant de Bagatelle et les dépassements de la ligne médiane du Pont.

M. Delahaye demande la réparation du grillage séparant le stade quai Carnot du terrain de jeux réservé aux enfants des immeubles H.L.M. ; il demande également le rehaussement du grillage séparant le terrain de football de la chaussée. Il souhaite que la pose d'une publicité lumineuse soit envisagée à cet endroit afin que le prix de location serve à aider l'association sportive municipale.

M. Lemonnier désire voir étudier à nouveau le stationnement rue de Garches dans la partie comprise entre la rue Lélégard et la rue de la Porte Jaune afin d'y établir la règle de l'alternance bimensuelle.

M. Hardouin demande des précisions sur l'établissement du Magasin « Monoprix », rue Dailly. M. Clément lui répond que les travaux retardés par de simples raisons techniques commenceront vraisemblablement en février-mars 1963.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 15.

Le Secrétaire de Séance :  
Pierre MAILLET.



## ETAT-CIVIL

du 8 septembre au 27 novembre 1962

### NAISSANCES

Stéphane Claude Marie Pierot. Marie-France Danielle Drouet. Géraldine Anne Ast. Alain Philippe Diot. Anne Marie-Pierre Beneteau. Michel Claude Juhant. Michel Bonjour. Adeline Godart. Laurence Nicole Bernadette Frémy. Francis Silvain Ivan Foti. François Hermand. Yves Bruno Marie Jacta. Cédric Opoczynski. Bruno Romuald Hervé. Annie Brigitte Jocelyne Froment. Luciana Colette Facchetti. Luc Michel Cyrille Quelet. Angel Francisco Montero. Jean-Michel Joseph. Pascal François André Fournillon. Patrice Roger Estublier. Eric Etienne Edmont Jamet. Antonio Manuel Manresa. Jacques Henri Roger Clément. Olivier Jean-Pierre Amestoy. Madeleine-Marie Berthy. Véronique Rachel Desfrenes. Marc Thibiant. Virginie Catherine Routtand. Maria Teresa Sala. Isabelle Andrée Jeanne Rouguet. Anne-Marie Huet. Valérie Le Page. Dominique Sylvain Aimé Vizet.

### MARIAGES

Michel Marie Joseph Chiron et Josette Marie-Paule Charondière. Désiré Louis Joseph André Caffier et Anne Marie Etienne Joséphe Faugeras. Jean Emile Glasson et Annie Christiane Ernestine Léontine Le Conte. Armand Claude Bory et Nicole Cécile Françoise Blétry. Claude Georges Hafliger et Annette Elisabeth Bourgoïn. Robert André Tirard et Gisèle Antoinette Zind Horowski. Hubert François Marie Le Roy et Denise Raymonde Rault. Bernard Yves Daniel Couralet et Huguette Rose Elisa Droniou. Jean-Claude Emile Baïgne et Hélène Marie Jeanne Renée

Boucart. Martin John Gleason et Monique Raymonde Grogou. Claude Yves Jaq et Jocelyne Henriette Léone Potevin. Jean François André Salmson et Gisela Annamaria Katharina Hartmann. Gilbert Henri Grandhaye et Jeanne Maire Jacquot. Guy Gabriel Bleureau et Yvonne Louise Jeannine Legof. Robert Peyrat et Christaine Grasset. Alain Leuenberger et Claudine Madeleine Pichon. Daniel Roger Couquet et Frédérique Michelle Lebraud. Bernard Delebarre et Thérèse Rabbe. Gérard Marie André Bayle et Monique Simone Bondil. Lucien Ange Dall'o et Henriette Jeanine Leblie. Marcel Jean Claude Moinet et Claude Marguerite Blanche David. Jean René Aristide et Francine Lesne. David Curle Price et Anne-Marie Thérèse Marx. Walter Grégoire Ostrovsky-Pereira et Marianne Elisabeth Persson.

### DECES

Raymond Charles Jules Touly, 67 ans, Alfred Chatelet, 75 ans. Amédée Lecul, 95 ans. Marie Elise Joséphine Vivot, Veuve Colmard, 86 ans. Célesta Novari, Veuve Bramieri, 77 ans. Catherine Agnès Errington, Veuve de Lapalud, 65 ans. Jean Louis Arricau, 84 ans. Domingos Rodrigues-Dias, 62 ans. Marie Dedoyard, Veuve Denis, 82 ans. Marie Grandet, Veuve Pourzaud, 76 ans. Marguerite Maria Krieg, 55 ans. Charlotte Marguerite Rochard, 70 ans. Hélène Augustine Berthe, femme Chevallier, 62 ans. Roger Dieu-donne, 71 ans. Jeanne Ducroux, 78 ans. Emilie Jeanne Françoise Constantin, femme Groseil, 72 ans. Christiane Carme Madeleine Duboc, épouse Salot, 43 ans. Marie Antoinette Thérèse Bureau, Veuve Dansette, 76 ans. Emilienne Zéphirine Meunier, Veuve Fume, 69 ans. Charles Wilhelm, 82 ans. Mathilde Jean, 88 ans. Gabrielle Esther Rouart, Veuve Leroy, 87 ans. Casimir Pradere, 86 ans. Lucien Viallet, 70 ans.

### BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

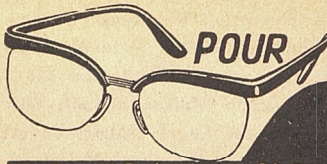
Prix de vente du numéro . 0,50 NF

Annuels . . . . . 2 NF

De soutien . . . . . 5 NF

Paiement par chèque bancaire libellé au nom de M. le receveur-percepteur de Saint-Cloud ou par virement à son C.C.P. Paris 9003-64.





**POUR VOS YEUX**  
**J. TINLOT**  
 OPTICIEN DIPLOME  
 9 rue Dailly - ST CLOUD - Tél. VAL. 58.32

## BENDIX POTEZ

MÉNAGERS - MAZOUT

A. ROGER, 20, rue d'Orléans - VAL. 05-80

MOTEURS ÉLECTRIQUES

## R. VASSAL

- 13, Rue Henri-Regnault -

SAINT-CLOUD • MOL. 49-68



...et pour vos plats préparés...

## Charcuterie G. MALLET

81 bis, Av. du Maréchal-Foch, St-CLOUD

Livraison à domicile - MOL. 49-47

## MOQUETTES ET CARPETTES DE FRANCE

190, Av. Lt-Colonel Monbrizon, RUEIL-BUZENVAL  
 (Le Magasin se trouve exactement au pourtour  
 du CHAMP de COURSES de SAINT-CLOUD)

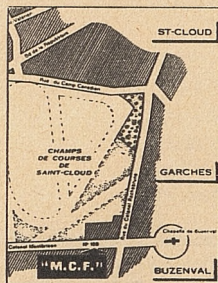
La plus importante organisation Française  
 pour la production et la pose des Tapis  
 vous présente en ses Magasins du  
 "Champ de Courses de St-Cloud"

Moquettes en plein : 150 qualités-coloris  
 Tapis Carpettes : 1500 versions  
 Tapis-brosse : Toutes dimensions

PRIX DE GROS, et de plus remise 5 % Bulletin  
 Facilité de Paiement échelonné "insensible"

Lundi à Samedi compris : 14 à 19 heures

Soyez-y les Bienvenus - Tél. 967-43-80



## VOLKSWAGEN

AGENCE RÉGIONALE

76, BVD HENRI-SELLIER

SURESNES

LON. 46-59

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SURESNES-CITÉS

16, Avenue Jean-Jaurès - Tél. : LONGCHAMP 50-77  
 OUVERT DU MARDI AU SAMEDI INCLUS

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE  
 Comptes de Chèques sans aucun frais  
 Comptes spéciaux ou à terme productifs d'intérêt  
 Bons de Caisse, etc... Location de coffres-forts

## AGENCE SIVRAIS

M. CHOTARD, Successeur

PROPRIÉTÉS - TERRAINS - APPARTEMENTS  
 36, rue Gounod, SAINT-CLOUD - MOL. 42-15 et VAL. 05-86



- CHAUFFAGE - VENTILATION - SÉCHAGE -  
 - CONDITIONNEMENT D'AIR - DÉPOUSSIÉRAGE -  
 - TRANSPORT PNEUMATIQUE - TIRAGE MÉCANIQUE -

LA VENTILATION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE  
 26, QUAI CARNOT - St-CLOUD (S.-et-O.)

Tél. : VAL d'or 36-00

## A. CANTIN

PAYSAGISTE

13, rue Sévin-Vincent - SAINT-CLOUD

Téléph. : MOL. 49-25

Laboratoire Général des Télécommunications

## L. G. T.

4, Rue de Garches

SAINT-CLOUD

S.A.R.L. DÉCORATION - PEINTURE - REVÊTEMENTS

56, rue du Mont-Valérien, St-CLOUD - VAL. 31-12

PAPIERS PEINTS - TISSUS ASSORTIS

RIDEAUX - VOILAGES

TRAVAUX INSTALLATIONS

## GÉNÉRALE AÉRONAUTIQUE MARCEL DASSAULT

AVIONS - RÉACTEURS - ÉQUIPEMENTS - MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE

78, QUAI CARNOT, SAINT-CLOUD



*Laboratoires Franay*  
*Trages Cinématographiques*

**L.T.C**

19, rue Marius-Franay - SAINT-CLOUD (S.-et-O.)  
Tél. : MOL. 69-20

**SÉJOURS DE NEIGE POUR ENFANTS DE 4 A 6 ANS**

Maison d'enfants " WELCOME " - Les Gets - Hte-Savoie  
1<sup>er</sup> séjour : 6 janvier-4 février - 2<sup>e</sup> séjour : 10 février-11 mars  
Nombre de places limité à 20  
Renseignements et inscriptions : Mme LETURGEZ, institutrice  
27, Résidence Beausoleil - SAINT-CLOUD - MOL. 41-12

**MOBILISIÈGES**

AMEUBLEMENT - DECORATION  
SAINT-CLOUD

2, rue Gaston-Latouche — MOLitor 50-12

**ASSURANCES**  
TOUTES NATURES — TOUTES COMPAGNIES  
**VOIZARD BERNARD & Cie**  
27, rue Pasteur, SAINT-CLOUD MOL. 69-93

**Jouets - CADEAUX**

LA BOUTIQUE BLEUE

11, rue René-Weil - SAINT-CLOUD - VAL. 71-95  
MECCANO — TRAIN AC-HO — DINKY-TOYS

**AGENCE CENTRALE**

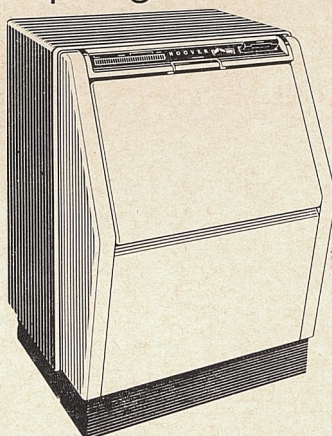
9, avenue du Général-Leclerc (Carrefour Magenta) - SAINT-CLOUD  
MOL. 57-11 - VAL. 13.05

P. PATAUD, Directeur

PAVILLONS — PROPRIETES — TERRAINS — APPARTEMENTS

**HOOVER-AUTOMATIC**

8 programmes... 1 seul geste!



la HOOVER-AUTOMATIC est livrée avec PERSIL

- Elle fixe elle-même son programme de travail d'après la nature du linge.
- Elle est la seule qui effectue des opérations sur mesure pour chaque catégorie de linge.
- Elle contrôle elle-même, sans aucun réglage préalable ni ultérieur, l'exécution correcte de chaque opération.



Concessionnaire

**MELLINET**



12, rue Royale - MOL. 20-53

SAINT-CLOUD

**Marcel LE CHAPELIN**

FLEURISTE

14, Rue de l'Eglise

SAINT-CLOUD — MOL. 44-41

LIVRAISONS PARIS-BANLIEUE



COUVERTURE — PLOMBERIE  
INSTALLATIONS SANITAIRES  
ELECTRICITE

**G. CIRASSE**

72, rue Royale, ST-CLOUD - Tél. MOL. 41-42

LOCATION DE COUCHES POUR BEBES  
ET LAVAGE

**AMERICAN  
DIAPER-SERVICE**

109, rue Tahère - SAINT-CLOUD — Tél. VAL 78-91 - 78-92

● ELECTRICITE INDUSTRIELLE ●  
ET DOMESTIQUE

**R. TROCCAZ**

12, rue Dailly, SAINT-CLOUD  
INSTALLATIONS

VAL. : 02-39  
REPARATIONS



TOUT POUR LA FUTURE MAMAN  
LE NOUVEAU-NÉ ET L'ENFANT JUSQU'A 6 ANS  
Meubles et voitures d'enfants

# BAMBINATAL

Cité Tuilerie - SURESNES - 24, rue de la Poterie  
(Carrefour Edouard-Vaillant - De-Lattre-de-Tassigny)

## AGENCE PEUGEOT

ST-CLOUD — GARCHES — VAUCRESSON  
— MARNES-LA-COQUETTE —

“ Saint-Cloud Automobiles ”

147, av. Maréchal-Foch, SAINT-CLOUD - Tél. MOL. 56-78  
◆ STATION SERVICE — REPARATIONS ◆



# Porto ANTONAT

*Elizabeth Arden*

M. THOMAS

Docteur en Pharmacie

Prix de thèses

Ex-assistante de Chimie biologique

7, Rue Dailly

MOL. 40-17

Lauréate de la Faculté

## Entreprises GENTILINI et Cie

TRAVAUX PUBLICS — MAÇONNERIE — BETON ARME  
TRANSPORT

— Tél. MOLitor 56-74 —

25-29, rue du Pierrier

◆ SAINT-CLOUD (S.-et-O.)

## Demizieux sa

74-76, route de la Reine

BOULOGNE-SUR-SEINE - MOL. 55-94

CONCESSIONNAIRE



*Simca - Fiat*

LOCATION SANS CHAUFFEUR

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

## M. ESTEVES S.A.

41, Rue Sévin-Vincent — SAINT-CLOUD — MOL 17-47

Béton Armé



Canalisations

## E. DELARFEUX

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

38, rue Gounod

MOL. 44-48

SAINT-CLOUD

# MEZILLE S. A.

Concessionnaire exclusif

ANGLIA

CONSUL 315



TAUNUS

VEHICULES U.S.A.

**Puteaux - Suresnes - Nanterre - Rueil - Garches - Saint-Cloud**

57, BD RICHARD-WALLACE

PUTEAUX

Téléph. : LON. 09.20

TOUS BESOINS • TOUS DÉBITS • TOUTES PRESSIONS

DOMESTIQUES

ET AGRICOLES

INDUSTRIELLES

LES

**POMPES GUINARD**

PULVÉRISATEURS

MATÉRIEL INCENDIE

POMPES MARINES

40, RUE DE FOUILLEUSE

SAINT-CLOUD (S.-et-O.) TÉL. : MOLITOR 48-00